

Promulguée sous le n° 79-67 du 16 juillet 1979

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

-----  
ASSEMBLEE NATIONALE

N° 60

L O I

portant réajustement du cinquième plan quadriennal  
de développement économique et social. -

-----  
L'ASSEMBLEE NATIONALE,

après en avoir délibéré, a adopté en sa séance du  
Jeudi 28 Juin 1979 la loi dont la teneur suit :

Article premier : le cinquième plan de développement économique  
et social, institué par la loi n° 77-70 du 23 Juin 1977, est réajusté  
conformément au document annexé à la présente loi.

Les orientations générales et les options  
économiques et sociales définies dans le cinquième plan initial  
sont maintenues par la présente loi.

Article 2 : le cinquième plan réajusté entre en vigueur à partir  
du 1er juillet 1979 et se termine le 30 Juin 1981.

Dakar, le 26 Juin 1979

Le Président de séance

Amadou Cissé DIA

~~181463~~  
181463

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
ASSEMBLEE NATIONALE

PROJET DE LOI N° 25/79

portant réajustement du Cinquième Plan  
quadriennal de Développement Economique et  
Social.

-----

COMPOSITION DU DOSSIER :

- 1°/ - Exposé des motifs ;
- 2°/ - Projet de loi.

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

-----  
M I N I S T E R E  
DU  
PLAN ET DE LA COOPERATION

EXPOSE DES MOTIFS

DU

PROJET DE LOI PORTANT REAJUSTEMENT  
DU CINQUIEME PLAN QUATRIENNAL DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

-o-o-o-000-o-o-o-

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE  
LOI PORTANT REAJUSTEMENT DU CINQUIEME PLAN  
QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET  
SOCIAL

Le réajustement du V<sup>e</sup> Plan faisant l'objet de la présente loi est caractérisé par :

- une conjoncture internationale et nationale défavorable qui justifie le bilan relativement modeste des réalisations au cours de la première tranche biennale et partant le réajustement en baisse des objectifs globaux et de l'enveloppe financière globale ;
- son insertion dans le cadre d'une stratégie de redressement économique et financière qui, tout en respectant les orientations générales du V<sup>e</sup> Plan initial, tient compte des vocations et des potentialités de chaque région.

Cet document comportera trois parties :

La première traitera de la physionomie globale du réajustement, en partant de son concept et de son insertion dans le contexte à la fois international et national.

La deuxième partie analysera ses aspects sectoriels, c'est à dire, le réajustement des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire.

La troisième partie sera consacrée au contenu régional du V<sup>e</sup> Plan réajusté.

PARTIE 1 : LE CONTENU GLOBAL DU REAJUSTEMENT DU V<sup>e</sup> PLAN

Dans cette première partie, les points suivants seront abordés : la méthodologie du réajustement ; l'environnement international et la conjoncture nationale, le contenu général du plan réajusté,

...

la stratégie de développement.

### 1.1. Méthodologie du réajustement

Le processus du réajustement est un trait caractéristique de la planification sénégalaise. Il trouve son fondement dans la continuité de cette planification. Car, tout en étant un moyen de contrôle périodique du plan, il constitue l'occasion d'insérer de nouveaux projets dont la préparation a atteint un certain degré de maturité.

Le réajustement du Vème Plan jouit en outre d'une certaine spécificité. Il est le premier réajustement qui modifie les objectifs globaux sans pour autant modifier les orientations générales et les options économiques et sociaux définies dans le plan initial. En outre, il respecte rigoureusement les critères de choix des projets qu'il a émis.

Ces critères de choix des projets concernent :

- le niveau d'avancement physique des travaux des projets ;
- les montants de financement acquis et à négocier ;
- l'évaluation des contreparties à la charge du Budget national d'Équipement ;
- la capacité d'absorption des crédits mis à la disposition des secteurs ;
- la rentabilité économique et sociale des investissements ;
- les charges récurrentes que suscitent ces projets ;
- l'emploi généré par les investissements.

### 1.2. L'environnement international et la conjoncture nationale du réajustement.

Le réajustement s'effectue pendant que l'économie mondiale vit sa 5ème année de crise et que rien n'incite à l'optimisme dans un futur proche.

La croissance moyenne annuelle du PNB de l'ensemble des pays industrialisés à économie de marché est tombée de 3,7 % en 1977 à 3,5 % en 1978. Les prix de détail de la France, avec laquelle

.../...

le Sénégal réalise près de la moitié de ses échanges commerciaux, ont connu un accroissement de 10 % entre décembre 1977 et décembre 1978 contre 9 % un an plus tôt. Les pays développés ont enregistré, au titre des termes de l'échange, un gain à plus du double de la perte qu'ils ont subie en 1977. La dette du Tiers-Monde continue de croître à un rythme rapide (15 % en 1977) et la part de l'aide publique dans le PNB des pays de l'OCDE est tombée de 0,33 % en 1976 à 0,31 % 1977. L'objectif fixé par les Nations -Unies à 0,7 % du PNB n'a pas été atteint en moyenne.

Sur le plan national, la conjoncture du réajustement n'a pas été plus favorable. A la suite de l'hivernage particulièrement hostile de 1977, la PIBE (estimée) de 1978 a décliné en volume de 12,4 % par rapport à 1977. Le taux de couverture des importations par les exportations est tombé de 88 % en 1977 à 74 % en 1978 (en frs constants). Le déficit global des finances publiques passe de 11 mds en 1976/77 à plus de 16 mds en 1977/78. Les prix ont cependant connu une relative stabilité. Les indices africain et européen ne se sont accrus respectivement que de 4 % et 6 % en 1978 par rapport à 1977. Enfin, la masse monétaire s'est accrue beaucoup plus vite que la PIBE.

### 1.3. L'aperçu général du réajustement

Cette situation vécue au cours des deux premières années du Vème Plan, est nettement reflétée par le bilan d'exécution des projets. Mais elle incite par ailleurs à réajuster en baisse l'objectif de croissance globale de ce plan et, partant, ses enveloppes financières.

Le bilan des projets nationaux se présente comme suit : sur les 416 milliards, initialement prévus, un financement de plus de 267 milliards a été acquis, soit 64 % des prévisions. Rappelons que plus de 100 milliards étaient reportés du IVème Plan. L'effort réel en matière d'acquisition de financement se situerait alors aux environs de 40 %, dont plus de la moitié est d'ores et déjà engagée. Mais c'est surtout au niveau de l'absorption de ces crédits, que se situent les goulots d'étranglement. Car l'ensemble des secteurs de l'économie n'a pu régler au cours de ces deux années passées que 149 milliards, soit un taux de réalisation du plan de 36 %. C'est grâce aux secteurs productifs (73 %) que ce niveau de réalisation, a été atteint. La contribution du secteur privé représente environ 20 % de ces réalisations.

Les objectifs globaux du plan sont par conséquent révisés en baisse. Malgré la chute générale des productions en 1978, le taux global de croissance de la PIBÉ sur la période sera de 4 % au lieu de 5,8 % prévu initialement.

Le secteur primaire connaîtra globalement une progression de 4,4 % en volume (au lieu de 4,1 % prévu initialement) en raison des efforts particulièrement importants consentis en faveur de ce secteur prioritaire, notamment dans les sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Le secteur secondaire accusera la progression la plus rapide avec un taux de croissance global de 6,1 % sur l'ensemble du plan (au lieu de 7,5 % prévu initialement).

Le secteur tertiaire aura la croissance globale la moins élevée (2,1 % contre 5,6 % prévu initialement) malgré une reprise prévue en fin de période pendant laquelle son rythme de croissance (6 %) sera voisin de celui du secteur secondaire.

En ce qui concerne les enveloppes financières, elles sont réajustées en baisse pour les projets nationaux et en hausse pour les projets locaux et communaux. La première tombe de 407 milliards à un peu plus de 382<sup>mds</sup> et la deuxième passe de 9 à 15 milliards. L'ensemble du Vème Plan est ainsi réajusté en baisse à 397 milliards au lieu de 416 milliards prévus initialement.

Ce réajustement en baisse se justifie, non seulement par la conjoncture défavorable, mais aussi par le souci du respect des orientations générales du plan, la capacité d'absorption de l'économie, la capacité contributive du budget national d'équipement et la capacité d'endettement de l'économie.

Les investissements ainsi réajustés seront donc redéployés sur la fin du Vème Plan et le début du VIème Plan. On peut espérer atteindre en fin de plan un taux de réalisation variant entre 75 et 80 %.

Les deux tableaux joints en annexe donnent les détails du réajustement des investissements par secteur et par région, à la fois pour les projets nationaux, <sup>pour les projets</sup> et locaux et communaux.

#### 1.4: Le réajustement dans le cadre de la stratégie de développement

Pour assurer la bonne mise en oeuvre du réajustement ainsi défini, le gouvernement a pris de multiples mesures, dont les plus importantes sont les suivantes :

1. La planification doit dorénavant s'inspirer de la prospective.

2. En matière de population, l'idée de la création d'une Commission nationale a été retenue pour conseiller le gouvernement sur les grandes lignes de la politique de population à adopter à l'avenir.

3. Un plan d'investissement alimentaire couvrant le Vème et le VIème Plan a été élaboré. Il permettra d'identifier les problèmes alimentaires et nutritionnels du pays, et de proposer les mesures propres à les résoudre.

4. La chute des revenus du monde rural consécutive au mauvais hivernage a été atténuée principalement par :

- la distribution de vivres de soudure
- l'assouplissement des conditions de remboursement des dettes rurales, et
- la majoration du prix du mil qui est passé de 35 à 40 frs le kg.

5. Des mesures ont été prises pour promouvoir la production industrielle destinée au marché intérieur.

6. L'aide acquise du STABEX et du Fonds Monétaire International va permettre de faire face au déficit de la balance des paiements.

7. Des mesures de politique commerciale sont d'ores et déjà envisagées.

8. La politique de coopération régionale, par cercles concentriques, relative à l'OMVS, l'OMVG, la CEDEAO et la CEAO est en constante progression.

9. Concernant le déficit budgétaire, un plan de redressement sur 3 ans est actuellement opérationnel.

## PARTIE II : LE CONTENU SECTORIEL DU REAJUSTEMENT

La répartition sectorielle des investissements réajustés respecte les grandes priorités dégagées au début du Vème Plan :

- le secteur primaire est l'objet d'une attention particulière, notamment l'agriculture en vue de parvenir progressivement à l'autosuffisance alimentaire ;

- le secteur quaternaire absorbera la part la plus importante des financements avec une surpriorité à l'éducation et des efforts très importants en matière d'hydraulique urbaine, d'assainissement et d'habitat social ;

- dans le secteur secondaire, le démarrage des grands projets va densifier le tissu industriel et amorcer le processus d'intégration ;

- enfin, dans le secteur tertiaire, le développement du tourisme et la mise en place d'infrastructures routières et de télécommunications vont concrétiser le désenclavement des régions périphériques et réduire les coûts des liaisons intérieures et internationales.

L'analyse sectorielle concernera successivement les secteurs : primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire. Elle portera sur les principaux projets de développement dans chaque secteur.

## 1. Secteur primaire

Il représente plus de 30 % de la production intérieure brute et si sa part relative a tendance à décroître, il occupe encore plus de 70 % de la population. L'agriculture demeure le sous-secteur le plus important avec une nette prédominance de l'arachide, mais la pêche (et surtout la pêche industrielle moderne) connaît un développement spectaculaire ; cependant que l'élevage, malgré les conditions difficiles, maintient une croissance régulière. Les efforts vont porter dans la dernière tranche du plan, sur la réduction des effets néfastes des aléas climatiques, la diversification des productions agricoles et la protection du milieu naturel.

### L'Agriculture

Les 3 objectifs fondamentaux en matière agricole sont :

- la diversification des cultures d'exportation,
- la marche progressive vers l'autosuffisance alimentaire,
- le taux de couverture des besoins par des ressources internes dépassera 70 % en fin de plan, et
- la maîtrise de l'eau.

Les projets qui contribueront à la réalisation de ces objectifs sont essentiellement les suivants :

- intensification arachide-mil par la SODEVA : notamment les projets Thiès-Sud et Louga (Fin. FIDA),
- opération coton-céréale et sociétés des terres neuves au Sénégal-Oriental,
- aménagement des cuvettes de Tellel grande digue, Débi-Lampsar, moyens périmètres de Ndombo Thiago et petits périmètres de Matam et de Fodor,
- projet Sédhiou II, FIDAC et Anombé,
- barrage de Diama (Fleuve) et Guidel (Casamance).

La production arachidière devrait atteindre 1,2 million de tonnes et ne pas dépasser ce plafond. La production de mil devrait être de 750 000 tonnes en moyenne. A noter que ce dernier objectif a été largement dépassé pour la campagne 78/79. Pour le riz paddy, la

progression est plus lente et l'on atteindra au mieux 230 000 en fin de plan. La production de coton devrait passer à 59 000 tonnes. La PIBE agricole passera à 90 milliards contre 75,7 en début de plan grâce à un volume d'investissement de près de 51 milliards.

### La Pêche

Les programmes essentiels portent :

- sur la modernisation et le développement de la flotte industrielle et artisanale moderne (chalutiers, cordiers, senneurs) ;
- sur la construction du môle de pêche de Dakar ;
- sur la réalisation des ports secondaires de Djifer, Saint-Louis, Elinkine ;
- sur CAFAS (Centre d'Assistance à la Pêche sénégalaise).

Dans ces conditions, la production devrait passer de 350 000 tonnes en début de plan à plus de 500 000 tonnes en fin de plan. 17 milliards seront investis dans ce secteur qui permettront la modernisation de la pêche traditionnelle et la sénégalisation progressive du secteur de la pêche industrielle moderne.

### L'Élevage

Les principaux projets concernent :

- le développement de l'élevage bovin dans la zone sylvo-pastorale ;
- l'amélioration des conditions d'élevage dans le Sénégal Oriental et la région de Bakel ;
- les abattoirs régionaux ;
- l'équipement des foirails et des centres consommateurs.

Une bonne part des produits de l'élevage sera transformée sur place et des efforts seront entrepris pour réduire la sensibilité du secteur aux périodes de forte sécheresse.

### Eaux et Forêts - Hydraulique rurale

Les objectifs visent, en ce domaine, à préserver le patrimoine naturel, à aménager et à mettre en valeur les zones forestières.

Les principaux projets sont pour les eaux et forêts :

- la mise en valeur de 71 500 ha en Casamance ;
- la première tranche de plantation de gommiers de Mbiddi ;
- le reboisement de la zone sylvo-pastorale (6 forages sur 12 et 1 522 ha sur 3 600 déjà réalisés).

Les projets de l'hydraulique rurale complètent les actions entreprises dans le secteur primaire ; les principaux sont :

- brigades régionales de puits (2,2 milliards) ;
- créations de puits et de points d'eau nouveaux (2 milliards)
- alimentation et adduction d'eau de 13 localités secondaires (1,2 milliards) ;
- remise en état de puits (96 milliards).

## 2. Secteur secondaire

Le Vème Plan verra l'amorce du processus de développement de filières industrielles intégrées valorisant les ressources naturelles du pays. Ce développement du secteur moderne s'accompagnera d'une décentralisation géographique et d'une intégration économique régionale par cercles concentriques.

### L'Industrie et les Mines

C'est dans ce sous-secteur que seront effectués les investissements les plus importants (près de 80 milliards) pour la réalisation de grands projets dans le domaine. :

- des industries chimiques avec le complexe ICS pour la production d'engrais et d'acide phosphorique (200 000 tonnes d'acide phosphorique et 225 000 tonnes d'engrais) ;

- des industries des matériaux de construction avec la 2ème cimenterie : 350 000 tonnes, et une usine de production de 30 000 tonnes de chaux, enfin une unité de production d'éléments pré-fabriqués ;

- les industries textiles : avec le complexe SCTEXKA à Kaolack : 8 millions de pièces de confection tricotées et tissées destinées à l'exportation ;

- les industries alimentaires : avec la nouvelle usine SEIB à Diourbel qui pourra triturer 200 000 tonnes d'arachides ;

- les industries mécaniques : avec Dakar-Marine.

### L'Energie

Les efforts porteront sur la mise en valeur d'énergies nouvelles, la poursuite des recherches pétrolières, le développement des moyens de production, de transport et de distribution de l'énergie, l'électrification rurale. Les principaux projets concernent :

- la centrale de Saint-Louis (6,6 mégawatts) ;
- la centrale de Kaolack (15 mégawatts) ;
- la 3ème tranche du Cap des Biches (30 mégawatts) et les centrales de Bakel et Diakhao dans le domaine des énergies nouvelles,
- les grands travaux de distribution et de transport du Cap-Vert vers Thiès.

### L'Artisanat

Le développement du secteur artisanal, parallèlement au secteur industriel, apportera une contribution déterminante à la résolution du problème de l'emploi. Les efforts porteront sur :

- l'encadrement et le perfectionnement des artisans ;
- l'équipement des centres d'artisanat et de la SOSEPRA ;
- la création d'un Fonds de Garantie, et
- la viabilisation de la zone artisanale de Dakar.

.../...

### 3. Secteur tertiaire

Sa croissance est fortement liée à celle des autres secteurs dont il soutient par ailleurs en grande partie le développement. Il a bénéficié d'importants investissements au cours de la première tranche biennale du Vème Plan ; ses réalisations représentant au total plus de 60 % des prévisions initiales. C'est dans le secteur des transports et télécommunications que l'exécution des projets a été particulièrement spectaculaire avec plus de 30 milliards investis, dont 21 milliards pour les infrastructures routières. Dans la 2ème tranche du Vème Plan, l'accent sera donc mis davantage sur le tourisme et l'hôtellerie, dont la capacité d'hébergement sera portée à 7 500 lits. Parallèlement, seront poursuivis les efforts de restructuration du commerce intérieur et de diversification des courants d'échange avec l'extérieur.

#### Transports et Télécommunications

C'est le secteur qui a connu le plus fort taux de réalisation des investissements au cours de la première tranche du plan avec :

- 502 km de routes bitumées,
- 740 km de pistes de production, et
- 4 ponts et leurs accès ;

et en matières de télécommunications : - l'achèvement du projet Dakar-axe nord, le central Médina III, le câble sous-marin Dakar-Abidjan et le central télex international.

On observera un ralentissement des infrastructures routières en fin de plan mais le sous-secteur des télécommunications très rentable demeurera prioritaire.

Les progrès réalisés permettront outre l'amélioration de liaisons anciennes (autoroute Dakar-Thiès, Louga-Fahra), le désenclavement des régions périphériques (routes Malem-Hodar-Tamba, Kolda-Vélingara-Frontière du Mali et Dianké-Matam-Kédougou). Ils permettront également la réduction des coûts d'approvisionnement des facteurs et d'écoulement des productions, l'amélioration des liaisons téléphoniques

intérieures et internationales (projet Panaftel, réseaux téléphonique de Dakar, liaison Diourbel-Mbacké-Touba, automatisation de la Casamance...).

Par ailleurs, sont en cours d'exécution le 3ème projet de modernisation de la régie des chemins de fer et le môle de pêche de Dakar. Il est prévu de renforcer d'ici la fin du Vème Plan la piste internationale de Yoff.

### Tourisme

L'expansion des activités touristiques est un phénomène récent au Sénégal. Cependant avec 19 milliards de F CFA de recettes pour 250 000 arrivées, ce secteur occupera le 3ème rang pour les recettes en devises en fin de plan. 1 750 lits supplémentaires seront créés d'ici 1981 avec la construction de deux grands hôtels (Hilton et Novotel), la rénovation de Gorée, l'extension du Cap-Skiring.

### Commerce intérieur et extérieur

Les efforts porteront sur la réorganisation progressive du commerce intérieur encore marqué par la coexistence d'un appareil de distribution archaïque et de circuits très modernes et par le redéploiement de nos échanges extérieurs notamment en direction des pays africains.

#### 4. Secteur quaternaire

L'enveloppe prévisionnelle allouée aux projets nationaux du secteur quaternaire dans le Vème Plan s'élevait à 119 milliards, soit plus de 95 milliards pour le secteur social proprement dit, 14,8 milliards pour les Etudes et Recherches et 9 milliards pour les Equipements administratifs. Venaient en tête, dans le secteur social, l'habitat (22,7 milliards), l'éducation (23 milliards), l'hydraulique - assainissement (12,7 milliards) et la santé (8,8 milliards).

.../...

Les financements acquis en deux ans, au titre de ce secteur, se sont élevés à 65,6 milliards de francs, soit 55 % des prévisions. Globalement, le bilan est donc satisfaisant. Il ne doit pas nous faire oublier cependant, que certains sous-secteurs accusent un retard sensible par rapport aux prévisions, puisque l'on se heurte toujours aux mêmes problèmes dans le cas de projets à caractère social dominant, auxquels il est difficile d'intéresser les sources extérieures de financement.

C'est ainsi que sur les 54,1 milliards de francs mobilisés pour le secteur social, près de 52 milliards sont destinés à l'habitat, à l'hydraulique et l'assainissement, à la santé, à l'éducation et à la promotion humaine.

Dans le secteur de l'éducation, on peut citer :

- l'Université de Saint-Louis ;
- le projet Education III comprenant :
  - . l'Ecole normale d'Enseignement technique,
  - . l'Institut national de Développement rural (Thiès),
  - . l'Ecole supérieure de Gestion,
  - . l'Ecole normale de Kolda, et
  - . l'Office national de Formation professionnelle.

Dans le domaine de l'habitat :

La SICAF réalise actuellement le projet "Fenêtre-Mermoz" qui représentera 170 logements pour un montant de 3 470 millions. De même a été lancée l'opération "Sacré-coeur" (700 logements dont une première tranche de 500 logements au titre du Vème Plan).

Il est aussi prévu le lancement du grand projet SICAF II (1 000 logements pour le Vème Plan) et la réalisation des autres grands projets de l'OHLM (Grand-Yoff, Pikine) ainsi que les projets de moindre envergure au niveau des différentes régions.

Dans le secteur hydraulique urbaine et assainissement, outre l'alimentation en eau de la capitale (1 418 millions), on peut retenir comme principaux projets : l'amélioration de l'alimentation en eau

de 11 centres de l'intérieur ainsi que la création d'un centre de captage à Poût-Nord.

Pour ce qui concerne la ville de Dakar, le très important projet d'assainissement de la baie de Soubédioune est bien avancé.

Dans le domaine de la Santé, on peut retenir, entre autres projets :

- le lancement de l'hôpital de Thiès
- la construction du complexe médico-sanitaire de Fikine
- la création de divers postes et centres de santé dans les régions.

Les Etudes et Recherches quant à elles ont acquis un montant de 5,9 milliards, dont 84 % ont été consommés. Pour les deux années à venir ce secteur aura besoin d'un financement complémentaire de près de 5 milliards dont près de la moitié sera destinée à la recherche agronomique, notamment à la mise en oeuvre du plan indicatif agricole 1979-85, ce qui couvre la dernière tranche biennale du Vème Plan et le VIème Plan.

### PARTIE III : LE CONTENU REGIONAL DU REAJUSTEMENT DU Ve PLAN

Le Vème Plan réajusté aura un contenu régional important, confortant ainsi la tendance amorcée au IVème Plan réajusté et poursuivie au Vème Plan initial. Les récentes visites effectuées par Monsieur le Président de la République et par Monsieur le Premier Ministre, dans les régions périphériques du Sénégal, apportent une preuve supplémentaire de l'intérêt que le gouvernement porte aux problèmes des régions.

Les populations des régions ont participé au processus de réajustement de ce plan en ayant en tête les directives données par le Chef de l'Etat dans son discours du 18 avril 1978 devant le Conseil économique et social et concernant le développement régional du Sénégal. Ce discours

a essentiellement porté sur l'orientation à donner au développement régional du Sénégal. Ainsi, la participation des régions au processus du réajustement du Vème Plan s'est effectuée aussi bien au niveau national, qu'au niveau des régions elles-mêmes.

Les projets nationaux ont été régionalisés à plus de 91 %. Le reste consiste en projets non localisables. Dans cette régionalisation, la région du Cap-Vert bénéficie de 33,5 % des investissements, suivie par les régions du Fleuve (12,6 %), de Thiès (11,9 %) et de la Casamance (10,3 %).

Quant aux projets locaux et communaux dont le coût initial s'élevait à plus de 9 milliards, leur financement est acquis à concurrence de 84 % et plus de 6 milliards ont déjà fait l'objet de règlements.

Ces projets ont été réajustés en hausse, passant ainsi de 9 milliards à plus de 15 milliards soit 67 %. Ils concernent principalement les secteurs quaternaire (42 %), tertiaire (25,7 %) et primaire (24,8 %).

Ainsi, si les projets nationaux ont été réajustés à la baisse pour les raisons mentionnées plus haut, les projets communaux et locaux sont réajustés à la hausse. Ceci est dû principalement au fait que les régions ont réalisé une performance notable dans le domaine des investissements pendant la première tranche biennale du Vème Plan. Cette tendance sera encouragée et soutenue par le gouvernement. Aussi, va-t-il poursuivre ses efforts pour établir un processus de concertation entre les collectivités locales. Cette concertation locale permettra d'établir de véritables programmes de développement couvrant les limites, de plusieurs communautés rurales et même de plusieurs arrondissements comme cela a été le cas pour les projets Nganda au Sine Saloum et Kalounayes en Casamance.

x  
x            x

Telle est l'économie du réajustement du Vème Plan faisant l'objet de la présente loi.

## ANNEXE 1

## REAJUSTEMENT DU Ve PLAN

(Projets nationaux, communaux et locaux)

(en millions de francs CFA)

Réajustement Sous-secteurs	Prévisions	Financements	Réglements	Prévisions
	initiales	acquis		réajustées
<u>PROJETS NATIONAUX</u>	<u>407 152</u>	<u>259 310</u>	<u>142 867</u>	<u>382 336</u>
<u>PRIMAIRE</u>	<u>102 031</u>	<u>63 751</u>	<u>30 189</u>	<u>87 648</u>
1) Agriculture	47 676	37 854	19 482	50 792
2) Elevage	15 148	6 635	3 165	3 068
3) Eaux et Forêts	11 502	2 078	1 474	4 691
4) Pêche	21 774	13 027	3 768	16 973
5) Hydraulique rurale	5 931	4 157	2 300	7 124
<u>SECCONDAIRE</u>	<u>101 204</u>	<u>59 858</u>	<u>32 395</u>	<u>97 890</u>
1) Energie	11 550	11 736	8 017	18 385
2) Mines - Industrie	86 700	47 906	24 162	77 880
3) Artisanat	2 954	216	216	1 625
<u>TERTIAIRE</u>	<u>85 353</u>	<u>70 136</u>	<u>43 073</u>	<u>88 823</u>
1) Commerce	800	489	231	1 186
2) Tourisme	19 953	11 281	4 575	15 235
3) Transport - Télécommun.	64 600	58 366	38 267	72 402
<u>QUATERNAIRE</u>	<u>118 564</u>	<u>65 565</u>	<u>37 210</u>	<u>107 975</u>
1) Urbanisme	5 300	646	646	1 916
2) Habitat	27 671	12 256	6 544	20 406
3) Hydraulique - Urban. - Assain.	12 742	11 713	6 546	21 291
4) Santé	8 750	4 171	1 227	8 750
5) Education	22 825	21 187	9 680	24 601
6) Promotion humaine	1 727	4 795	2 756	5 493
7) Culture	4 451	142	142	1 625
8) Jeunesse - Sports	5 432	442	402	4 295
9) Information	5 834	750	750	1 206
10) Etudes et Recherche	14 832	5 880	4 934	10 852
11) Equipement administratif	9 000	3 583	3 583	7 540
<u>PROJETS COMMUNAUX ET LOCAUX</u>	<u>9 193</u>	<u>7 694</u>	<u>6 088</u>	<u>15 374</u>
<u>TOTAL Ve PLAN</u>	<u>416 345</u>	<u>267 004</u>	<u>148 955</u>	<u>397 710</u>

ANNEXE II : REPARTITION REGIONALE DU Ve PLAN REAJUSTE

(Projets nationaux, communaux et locaux)

(en millions de francs CFA)

Secteurs et sous-secteurs	Total Prévisions réajustées	Cap- Vert	Casa- mance	Diour- bel	Fleuve	Louga	Sénégal Oriental	Sine Saloum	Thiès	Non lo- calisable
<u>A / PROJETS NATIONAUX</u>	<u>382 336</u>	<u>127 976</u>	<u>39 508</u>	<u>18 036</u>	<u>48 267</u>	<u>9 590</u>	<u>24 262</u>	<u>35 815</u>	<u>45 299</u>	<u>33 582</u>
I. PRIMAIRE	87 648	13 190	16 469	35 638	22 705	4 885	8 765	10 397	5 811	1 863
II. SECONDAIRE	97 890	38 252	3 196	9 665	4 060	983	3 955	11 234	22 876	3 669
III. TERTIAIRE	88 823	31 037	10 927	473	8 746	1 331	9 116	7 234	6 048	10 911
IV. QUATERNAIRE	107 975	45 497	5 916	4 335	12 756	2 391	2 427	6 950	10 564	17 139
<u>B / PROJETS COMMUNAUX ET LOCAUX</u>	<u>15 374</u>	<u>4 550</u>	<u>1 257</u>	<u>1 758</u>	<u>742</u>	<u>1 662</u>	<u>667</u>	<u>1 730</u>	<u>3 008</u>	-
<u>TOTAL Vè FLAN REAJUSTE</u>	<u>397 710</u>	<u>132 526</u>	<u>40 765</u>	<u>19 794</u>	<u>49 009</u>	<u>11 252</u>	<u>24 930</u>	<u>37 545</u>	<u>48 307</u>	<u>33 582</u>

# PROJET DE LOI

-----

Loi n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ 1979

portant réajustement du cinquième plan quadriennal de  
développement économique et social.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa  
séance du \_\_\_\_\_ 1979 ;

Le Président de la République promulgue la loi  
dont la teneur suit :

Article premier : le cinquième plan de développement économique et  
social, institué par la loi n° 77-70 du 23 juin 1977, est réajusté con-  
formément au document annexé à la présente loi.

Les orientations générales et les options économi-  
ques et sociales définies dans le cinquième plan initial sont mainte-  
nues par la présente loi.

Article 2 : le cinquième plan réajusté entre en vigueur à partir  
du 1er juillet 1979 et se termine le 30 juin 1981.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le

Par le Président de la République,  
le Premier Ministre,

Léopold Sédar SENGHOR

Abdou DIOUF

~~181259~~  
181463

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
ASSEMBLEE NATIONALE  
-----

Vème LEGISLATURE

2ème Session extraordinaire de 1979

R A P P O R T

=====

fait au nom

de l'Intercommission constituée par

- la Commission du Plan, de l'Industrie  
et de la Coopération

et

- la Commission des Finances et des  
Affaires Economiques

sur

le Projet de loi n° 25/79,

portant Réajustement du Vème Plan

Quadriennal de Développement

Economique et Social

par

Monsieur Joseph MATHIAM

Rapporteur

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Mesdames, Messieurs les Députés,

Contrairement à une opinion courante, le réajustement de notre Plan de développement à mi-période n'est pas dû aux conditions climatiques particulièrement sévères que nous avons subies ces neuf dernières années ni aux conditions d'un environnement international que nous ne maîtrisons pas et qui se dégrade à notre détriment. C'est une donnée constante de notre doctrine et de notre pratique en matière de planification du développement de notre économie. Autrement dit, même si sur le plan intérieur comme sur le marché mondial, toutes choses demeureraient égales par ailleurs, ce qui est une vue de l'esprit, il nous faudrait y recourir tous les deux ans.

Il se trouve que pour ce qui est du Vè Plan comme, du reste de celui qui l'a précédé, le réajustement est entièrement dominé, pour ainsi dire, par une sécheresse persistante et par la crise multiforme qui affecte à des degrés divers le monde, tout au moins, le monde dit capitaliste et particulièrement les économies faibles du Tiers-Monde. Aussi devons-nous nous arrêter brièvement, et à titre de rappel, sur le contexte national et international dans lequel il intervient. Nous exposerons ensuite les grandes lignes de ce réajustement du Vè Plan. Ensuite, examinant les divers secteurs, nous rendrons compte du débat qui a eu lieu au sein de l'intercommission formée par les commissions du Plan et des Finances sous la présidence de Monsieur Babacar SARR.

#### LA CONJONCTURE NATIONALE

La conjoncture intérieure prévalant au moment du réajustement du Plan est clairement exposée dans le tableau figurant à l'annexe n° 1 du présent rapport. Elle se caractérise tout d'abord par un recul sensible de l'ensemble des productions en 1978, à la suite d'un hivernage particulièrement défavorable, entraînant une chute de 12,4 % de la P.I.B. par rapport à 1977. Cette régression générale est particulièrement sensible actuellement dans le secteur primaire où elle atteint 35 % par rapport à l'année précédente. Néanmoins on note un léger relèvement dans le sous-secteur de l'Élevage et surtout dans celui de la Pêche qui voit sa valeur

.../...

ajoutée s'accroître de 22 %. Ce qui, compensant la chute de la production agricole, maintient la décroissance globale du secteur primaire à 14 %.

Le secteur secondaire étant en grande partie alimenté par le primaire, la chute dans celui-ci y a eu des repercussions importantes et aussi dans le tertiaire par effet d'entraînement. Ainsi l'activité des huileries n'a guère dépassé 30 % de leur capacité tandis que les exportations des produits arachidières ont chuté de 72 % se chiffrant à 21 milliards de francs CFA contre 69,4 M en 1977. Il y a lieu de souligner cependant qu'en dehors des huileries la baisse des autres productions industrielles n'a été que de 3,8 % en 1978. Il est évident que la baisse des revenus du monde rural en réduisant dans une proportion importante la Consommation et la Demande intérieure a entraîné celle de l'ensemble du secteur industriel puisque celui-ci travaille en grande partie pour le marché intérieur et pas seulement les huileries. Ainsi donc, la baisse de la production arachidière due à une pluviométrie médiocre a affecté l'ensemble de notre économie, donnant ainsi la mesure de sa vulnérabilité par rapport aux facteurs climatiques.

En outre, le même tableau de l'annexe n° 1 fait apparaître un déficit important de la balance commerciale tant en 1977 qu'en 1978, accusant une couverture des importations par les exportations ne dépassant guère 74 % en francs constants. Cela se comprend quand on sait que les recettes d'exportation imputables aux produits arachidières ont diminué entre 1977 et 1978 de 40,5 milliards, tandis que la baisse du pouvoir d'achat des paysans a provoqué de son côté une réduction des importations d'environ 16 % par rapport à 1977, ce qui a atténué quelque peu notre déficit extérieur.

Quant aux aspects proprement financiers et monétaires de la conjoncture nationale, ils viennent de faire l'objet d'exposés aussi précis que complets et de débats aussi larges que pleins d'enseignement à l'occasion de l'examen de la loi des finances il y a peu. Qu'il suffise de rappeler que les finances publiques de ces deux dernières années, en 1978 surtout, se sont caractérisées par un déficit global considérable en dépit d'une réduction également considérable des dépenses d'équipement. Les prix intérieurs se ressentent du contexte inflationniste mondial bien que l'évolution de leur indice fasse apparaître une assez remarquable résistance aux mouvements extérieurs qui accusent une amplitude

nettement supérieure, du moins chez nos partenaires traditionnels, la France notamment.

A propos de tous ces déficits et de tous ces déséquilibres, le Gouvernement a, non sans un courage auquel il convient de rendre hommage, fourni les explications nécessaires ; il a en outre exposé les grandes lignes de la stratégie qui s'impose et des plans d'un redressement économique et financier à court et moyen termes. Votre intercommission vous demande de lui renouveler nos encouragements et nos félicitations ainsi que l'engagement des élus de la Nation de soutenir sans défaillance son effort auquel ils s'associent pleinement.

#### L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'extrême sensibilité aux pulsions extérieures est un élément important pour caractériser les économies sous-développées. Nos structures économiques sont encore très largement dépendantes de l'extérieur. Aussi la planification du développement doit-elle accorder une attention particulière au contexte international dans lequel elle s'opère.

Celui-ci demeure largement caractérisé par une inflation persistante dans les pays auxquels nous sommes particulièrement liés et qui sont nos fournisseurs en divers biens, surtout en biens d'équipement. Ainsi pour les pays de l'OCDE la hausse des prix de détail a atteint 8,6 % en 1976, 8,9 % en 1977 et 7 % en 1978. Au niveau de la CEE, le taux d'inflation qui était de 10,3 % en 1976 est cependant descendu à 9,9 % en 1977 et à moins de 7 % en 1978, manifestant donc un progrès notable. Cependant, pour la France qui est notre principal partenaire extérieur, la hausse des prix de détail entre 1977 et 1978 a été de 10 % contre 9 % un an plus tôt. Les prévisions pour les deux années à venir ne semblent pas devoir être exagérément optimistes bien que l'on s'accorde à espérer pour 1979 et 1980 quelques améliorations aussi bien en France que dans les pays de la CEE et de l'OCDE.

D'un autre côté, on observe un niveau encore bas du prix des produits de base tandis qu'augmente celui des produits manufacturés ; de telle sorte que, selon une étude de

l'OCDE, le gain qui revient aux pays de cet organisme au titre des termes de l'échange est plus élevé que le double de la perte subie par eux en 1977 à des titres divers et ce, naturellement au détriment du Tiers-Monde et surtout de l'Afrique.

La balance commerciale des pays industrialisés qui était déficitaire de 23 milliards en 1977, se trouve excédentaire de près de 4 milliards. Le retournement remarquable s'est effectué aux dépens de nos pays dont le déficit commercial lui s'est aggravé de plus de 45 % entre 1977 et 1978.

A cela, il faut ajouter l'alourdissement progressif du volume et du service annuel de la dette publique des pays pauvres vis-à-vis des pays industrialisés parallèlement à la baisse de l'aide publique de ceux-ci à ceux-là, aide qui représente 0,31 % de leur PNB en 1977 contre 0,33 % en 1976.

Enfin, d'une façon générale, la croissance dans les pays industrialisés accuse une tendance à la baisse. Selon toujours l'OCDE, le taux de croissance de leur PNB est passé de 3,7 % en 1977 à 3,5 % en 1978. La croissance du PIB en France s'est ralentie passant de 5 % en 1976 à 3 % en 1977 et à 3,2 % en 1978 et ne devrait guère dépasser 3,7 % en 1979.

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Si nous revenons sans cesse sur les difficultés qui nous sont imposées par des facteurs dont nous ne sommes pas maîtres --conditions climatiques, dégradation du contexte mondial etc.-- ce n'est pas pour y rechercher on ne sait quelle justification à nos échecs, --quel pays n'enregistre pas d'échec dans sa marche vers le progrès ?-- ni pour masquer nos erreurs : quel responsable n'en commet pas ? Au demeurant, nous avons eu à louer ici, majorité et opposition, la loyauté, le courage et l'objectivité des principaux responsables de nos finances et de notre économie. Si nous devons insister sur les facteurs exogènes qui affectent notre économie, c'est qu'une planification se doit d'être scientifique ; c'est-à-dire qu'elle doit reposer sur des faits correctement appréhendés et rigoureusement analysés. C'est de cette analyse que découlent les orientations et les objectifs que nous assignons à notre planification. C'est ainsi que de l'étude du contexte extérieur et intérieur, nous déduisons que nos plans doivent viser :

- à réduire notre dépendance vis-à-vis d'un contexte international défavorable ;
- à libérer notre économie, l'Agriculture notamment des aléas climatiques.

Il faut aussi insister sur ces facteurs extérieurs parcequ'ils peuvent rendre inopérants tous nos efforts si nous ne leur opposons pas une stratégie appropriée.

#### LE REAJUSTEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

C'est pourquoi, afin d'assurer la bonne mise en oeuvre du réajustement ainsi défini, le Gouvernement a pris d'ores et déjà de multiples mesures dont les plus importantes sont les suivantes :

1. la planification doit dorénavant faire appel davantage à la prospective ;
2. en matière de population, d'une commission nationale devra conseiller le Gouvernement sur les grandes lignes de la politique de population à adopter à l'avenir ;
3. un plan d'investissement alimentaire couvrant le Vème et le VIème plan a été élaboré ; il permettra d'identifier les problèmes alimentaires et nutritionnels du pays, et de proposer les mesures propres à les résoudre ;
4. la chute des revenus du monde rural, consécutive au mauvais hivernage a été atténuée principalement par :
  - la distribution de vivres de soudure
  - l'assouplissement des conditions de remboursement des dettes rurales, et
  - la majoration du prix du mil qui est passé de 35 à 40 francs le kilo. ;
5. des mesures de tous ordres ont été prises pour promouvoir la production industrielle destinée au marché intérieur ;
6. L'aide acquise du STABEX et du Fonds Monétaire International va permettre de faire face au déficit de la balance des paiements.

7. Des mesures de politique commerciale sont d'ores déjà envisagées et ont fait récemment l'objet de notre examen

8. La politique de coopération régionale, par cercles concentriques, relative à l'OMVS, l'OMVG, la CEDEAO et la CEAO est en constante progression.

9. Concernant le déficit budgétaire, un plan de redressement sur 3 ans est actuellement opérationnel.

Avant de passer à l'examen des secteurs du projet du Plan réajusté, votre intercommission a ouvert un large débat sur les aspects généraux du réajustement proposé :

Le Ministre du Plan et de la Coopération assisté de ses collaborateurs et de techniciens des autres principaux ministères, a d'abord procédé à un vaste exposé d'ensemble, mettant l'accent comme il se doit et comme son collègue des Finances et des Affaires Economiques l'a fait récemment devant notre Assemblée, sur les difficultés de notre économie.

#### LA METHODOLOGIE DU REAJUSTEMENT :

Auparavant, le Ministre s'est appliqué à caractériser brièvement la méthodologie adoptée pour le réajustement du Vème Plan.

L'expérience acquise en huit ans de planification à travers cinq plans quadriennaux a permis d'affiner la théorie et la pratique en ce domaine. En gros, on peut caractériser la planification sénégalaise à son stade actuel par les traits dominants suivants :

- l'approche simultanée termes d'objectifs et de projets détaillés ;
- le caractère continu et non plus périodique et cyclique qui est le fondement du réajustement qui nous est proposé
- l'intervention au double niveau sectoriel et régional.

La pratique du réajustement se réduisait initialement à un simple contrôle budgétaire et à un bilan provisoire (jusqu'au IIIème Plan), permettant au nom de la continuité de la planification, d'insérer de nouveaux projets, de prêter une égale attention aux causes et à l'état de non exécution des projets, de prendre en compte certaines initiatives privées ou régionales, mais toujours dans le cadre d'objectifs globaux initiaux. Elle s'est borné en réalité, pour l'essentiel, (IVème Plan) à rechercher des moyens de faire face à une conjoncture nouvelle. Le Vème Plan, grâce notamment à la mise en oeuvre d'un processus plus affiné du coût de et du suivi du Plan par une cellule appropriée au niveau du Ministère du Plan introduit deux spécificités importantes. En effet, le réajustement qui l'a affecté à mi-parcours modifie les objectifs globaux dans le cadre des orientations et options générales définies au départ. En outre, ce réajustement soumet le choix des projets à des critères rigoureux qu'il émet. Ces critères de choix des projets concernent :

- le niveau d'avancement physique des travaux des projets :
- les montants de financement acquis et à négocier ;
- l'évaluation des contreparties à la charge du Budget national d'équipement ;
- la capacité d'absorption des crédits mis à la disposition des secteurs ;
- la rentabilité économique et sociale des investissements ;
- les charges récurrentes qui suscitent ces projets
- l'emploi généré par les investissements.

#### APERCU GENERAL DU REAJUSTEMENT

Le Ministre a tenu à rappeler de nouveau que sur le plan national, la conjoncture du réajustement n'a pas été favorable. A la suite de l'hivernage particulièrement hostile de 1977, la PIBE (estimée) de 1978 a décliné en volume de 12,4 % par rapport à 1977. Le taux de couverture des importations par les exportations est tombé de 88 % en 1977 à 74 % en 1978 (en francs

constants. Le déficit global des finances publiques passe de 11 milliards en 1976/77 à plus de 15 milliards en 1977/78. Les prix ont cependant connu une relative stabilité. Les indices africain et européen ne se sont accrus respectivement que de 4 % et 6 % en 1978 par rapport à 1977. Enfin, la masse monétaire s'est accrue beaucoup plus vite que la PIBB.

Cette situation vécue au cours des deux premières années du Vème Plan est nettement reflétée par le bilan d'exécution des projets. En effet, sur les 416 milliards, initialement prévus, un financement de plus de 267 milliards a été acquis, soit 64 % des prévisions. Il <sup>est</sup> à rappeler que plus de 100 milliards étaient reportés du IV Plan, ce qui ramène l'effort réel en matière d'acquisition de financement aux environs de 40 %, dont plus de la moitié est d'ores et déjà engagée. Mais c'est surtout au niveau de l'absorption de ces crédits a-t-il indiqué, que se situent les goulots d'étranglement. Car l'ensemble des secteurs de l'économie n'a pu régler au cours de ces deux années passées que 149 milliards, soit un taux de réalisation du Plan de 36 %. Par ailleurs, c'est grâce aux secteurs productifs (73 %) que ce niveau de réalisation a été atteint. La contribution du secteur privé quant à elle, représente environ 20 % de ces réalisations.

Dans ces conditions, force est de réviser en baisse les objectifs globaux du Plan. Ainsi, le taux de croissance de la PIBB sur la période sera ramené à 4 % au lieu de 5,8 % prévu initialement.

Cependant, le secteur primaire connaîtra globalement une progression de 4,4 % en volume (au lieu de 4,1 % prévu initialement) en raison des efforts particulièrement importants consentis en faveur de ce secteur prioritaire, notamment dans le sous-secteur de l'Agriculture et de la Pêche.

Le secteur secondaire accusera quant à lui la progression la plus rapide avec un taux de croissance global de 6,1 % sur l'ensemble du plan (au lieu de 7,5 % prévu initialement

Le secteur tertiaire aura la croissance globale la moins élevée (2,1 % contre 5,6 % prévu initialement) malgré une reprise prévue en fin de période pendant laquelle son rythme de croissance (6 %) sera voisin de celui du secteur secondaire.

En ce qui concerne les enveloppes financières, elles sont également réajustées en baisse pour les projets nationaux et en hausse pour les projets locaux et communaux. La première tombe de 407 milliards à un peu plus de 382 et la deuxième passe de 9 à 15 milliards. L'ensemble du Vème Plan est ainsi réajusté en baisse à 397 milliards au lieu de 416 milliards prévus initialement.

Ce réajustement en baisse se justifie, non seulement par la conjoncture défavorable, mais aussi par la capacité d'absorption de l'économie, la capacité contributive du budget national d'équipement et la capacité d'endettement de l'économie. Il respecte en outre les orientations générales du Plan initial.

Les investissements ainsi réajustés seront donc redéployés sur la fin du Vème Plan et pour certains, sur le début du VIème Plan. On peut espérer atteindre en fin de plan un taux de réalisation variant entre 75 et 80 %.

Les deux tableaux joints en annexe n° 2 donnent les détails du réajustement des investissements par secteur et par région, à la fois pour les projets nationaux et pour les projets locaux et communaux.

#### DISCUSSION GENERALE

Les commissaires se sont tout d'abord émus du taux d'exécution financière très médiocre des prévisions contenues dans le Vème Plan, soit guère plus de 36 %. Ils ont aussi manifesté leur étonnement devant la faible capacité dont témoigne notre économie pour absorber les crédits potentiellement mis à sa disposition. Aux diverses questions qu'a suscité cet état de fait préoccupant, le Ministre du Plan a répondu que le Gouvernement n'a jamais cherché à cacher les difficultés découlant des conditions intérieures et extérieures dont il venait de rappeler la particulière sévérité et dont il faut se garder de minimiser les effets. Loin de découler d'options irréalistes au départ ou de déficience

technique au niveau de l'étude, de l'élaboration ou de l'exécution des projets, le retard est dû aux causes qu'il a indiquées. En effet, la structure de notre économie est telle que les effets d'un hivernage comme celui de 1977 se repercutent le plus souvent et s'amplifient sur l'ensemble de l'activité économique. Cependant, le crédit de notre pays chez nos divers partenaires est demeuré intact. Le Sénégal n'a jamais demandé de moratoire ni de facilités exceptionnelles face à ses engagements extérieurs. C'est pourquoi, à la question d'un commissaire qui estimait qu'une conjoncture spéciale comme celle que nous vivons devrait nous autoriser à solliciter des autorités de la CEE l'épouement des nos dettes comme elles viennent de le faire pour les pays considérés comme les plus pauvres, le Commissaire du Gouvernement a estimé que l'atout le plus important dont nous puissions nous prévaloir est notre réputation de sérieux et de régularité dans nos relations extérieures et qu'il fallait à tout prix maintenir cette réputation.

Quant au taux également médiocre d'absorption des crédits d'origine étrangère mis à notre disposition et qui entrent pour 50 à 60 % dans le financement de nos projets, il s'explique par la difficultés que nous éprouvons à réunir la contrepartie exigée de nous. La sagesse commande en effet que nous ne nous engagions que pour autant que nous disposons de ressources de contrepartie sûres. En outre, entre l'acquisition du financement et le début d'exécution des projets interviennent de nombreux goulots d'étranglement liés à la lenteur dans l'approbation des marchés, au retard des études qui précèdent l'agrément, à l'inadéquation des procédures qui régissent les caisses d'avance destinées à faire face à des dépenses immédiates. Le Gouvernement s'est cependant efforcé de pallier à ces difficultés d'abord en créant une société d'études, la SONED, pour accélérer la constitution des dossiers, ensuite en simplifiant les conditions de recours aux caisses d'avances et en multipliant celles-ci. Il demeure que la capacité d'absorption des crédits est toujours liée à la capacité de remboursement.

La baisse du taux de croissance enregistrée dans le secteur primaire a beaucoup préoccupé les commissaires. Elle trouve une explication supplémentaire dans la déficience de certaines sociétés d'interventions, telles que la SAED qui accuse des insuffisances au niveau de l'encadrement technique et aussi de l'équipement, insuffisances qui font actuellement l'objet d'un examen

approfondi en vue d'un redressement énergétique.

Votre intercommission a instamment recommandé aux pouvoirs publics de ne ménager aucun effort pour enrayer le déficit alimentaire du Sénégal, aggravé par le fait que nous ne consommons pas assez sénégalais. Le Plan alimentaire mis en place devra faire l'objet d'une attention particulière et tendre à atteindre l'auto-suffisance alimentaire dans un délai fermement arrêté. Cet impératif est rendu plus pressant par le climat d'insécurité qui prévaut dans le Sud-est asiatique notre principal fournisseur en riz.

De même, il importe de pratiquer une politique des prix agricoles judicieuses tendant à valoriser ceux-ci et à leur assurer un équilibre équitable par rapport aux coûts des produits. Le même souci doit être apporté à la commercialisation des produits vivriers qu'à celle de l'arachide, du coton et autres cultures industrielles. La commission a encouragé à cet égard les études en cours dans ce domaine au niveau de la SAED, sur financement de la Banque Mondiale.

Des commissaires ont voulu savoir si l'assistance du STABEX correspondait à une réalité. A quoi le Ministre a naturellement répondu par l'affirmative. Cette institution intervient au Sénégal jusqu'à hauteur de 5 milliards avec possibilité d'atteindre 13 milliards de prêts, remboursables si les équilibres économiques sont restaurés entre autres conditions du reste, sus-susceptibles de négociations.

D'autres commissaires ont estimé que la fiscalité excessive qui frappe les produits pétroliers (60 à 62 %) peut être à l'origine de certaines de nos difficultés. A quoi le Ministre a répondu que notre fiscalité dans ce domaine supporte parfaitement la comparaison avec celle de la plupart des pays africains de même niveau de développement que nous. La question a été posée de savoir si le réajustement qui nous est proposé ne va pas compromettre notre objectif final qui est de tripler les revenus de la population notamment des paysans d'ici à l'an 2001. Nullement, a répondu le Ministre, car si nos prévisions se réalisent de façon satisfaisante, le VIème et le VIIème Plan mettront l'accent encore davantage sur les secteurs les plus

productifs de façon à accroître les revenus.

L'attention du Ministre a été attirée sur les conséquences des mesures à la baisse qui font l'objet du plan réajusté sur notre aptitude à faire face à nos dettes. Il a été répondu que le Sénégal était particulièrement soucieux de demeurer toujours en deçà de sa capacité réelle d'endettement et que toutes les précautions sont prises dans ce domaine.

Enfin, les commissaires ont voulu savoir quelle est la part du secteur privé dans le total des capitaux investis. Le Ministre l'a chiffrée à environ 15 à 20 % du total, sans compter les projets exécutés sur avances de banques sénégalaises. Une annexe ci-jointe, vous indique la répartition des capitaux investis depuis le 1er janvier 1976. (Annexe n° 5)

Avant de passer à l'examen des secteurs de production, le Ministre a tenu à féliciter les commissaires pour les nombreuses suggestions et recommandations dont il a assuré avoir pris bonne note afin d'améliorer notre technique de planification en serrant de plus près la réalité vivante du pays.

#### SECTEUR PRIMAIRE

Ce secteur continue de représenter pour environ 30 % de la production intérieure brute dont 17 % pour l'Agriculture et d'occuper 70 à 75 % de la population active du Sénégal. On sait que, théoriquement au moins, au fur et à mesure du progrès en matière de développement, la population employée dans le primaire devra décroître au profit des autres secteurs tandis que, grâce à une productivité accrue due au recours à des techniques de plus en plus évoluées, la part dans la PIB s'accroît. C'est dire que notre pays est encore loin de réaliser le rapport optimal entre les secteurs qui caractérise les économies développées

L'Agriculture domine largement ce secteur primaire. Cependant, la Pêche poursuit l'expansion déjà sensible au cours des plans précédents. L'Élevage de même, bien que, à un rythme beaucoup moindre encore que régulier.

Au cours de cette dernière tranche de la période quadriennale, les efforts viseront à réduire les effets de plusieurs années de sécheresse, à reconstituer et à protéger le patrimoine national

La progression globale prévue sera de 4,4 % en volume au lieu de 4,1 % initialement prévu et les taux de croissance par sous-secteur seront les suivants :

- 3,8 % pour l'agriculture ;
- 2,2 % pour les Eaux & Forêts ;
- 2,8 % pour l'élevage ;
- 8,0 % pour la pêche.

Ce secteur primaire recevra au total 23,1 % des investissements du Plan réajusté, soit 87,7 milliards de francs.

#### L'AGRICULTURE

Deux ans après l'entrée en exécution du Vème Plan, les problèmes de base de l'Agriculture sénégalaise, analysés à l'occasion des premiers plans demeurent. Le sous-secteur est encore caractérisé par les traits fondamentaux suivants :

- Prédominance de l'arachide qui intervient pour 75 % dans nos exportations agricoles, entre 30 et 55 % des exportations totales selon les années et 80 % des revenus monétaires du monde rural ;
- Déficit vivrier structurel avec les effets néfastes que l'on sait sur la hausse des paiements ;
- Dépendance persistante par rapport aux conditions climatiques.

Ces faits ont dicté aux planificateurs du Vème Plan initial et du plan réajusté trois objectifs en matière agricole :

- la diversification des cultures d'exportation (coton, arachide de bouche, produits maraîchers) ;
- le développement des cultures céréalières, surtout par amélioration de la productivité en vue d'une couverture à 70 % de nos besoins en fin de période ;

- la maîtrise de l'eau par des aménagements hydro-agricoles.

Pour atteindre ces objectifs, les projets retenus sont pour l'essentiel les suivants :

- Opération arachide-mil à intensifier au niveau de la SODEVA, notamment projets Thiès-Sud et Louga avec financement FIDA ;
- Opération coton-céréales et Société des Terres Neuves au Sénégal Oriental ;
- Aménagement des cuvettes de Tellel Grande Digue, Débi-Lampsar ; moyens périmètres de Ndombo Thiago, petits périmètres de Matam et de Podor ;
- Projets Sédhiou II, PIDAC et Anambé tous en Casamance ;
- Barrage de Diama sur le fleuve Sénégal et Guédiel sur le Casamance.

Grâce à ces projets, il doit être possible :

- de stabiliser la production arachidière à 1,2 millions de tonnes par an ;
- de porter la production du mil à 750.000 tonnes, objectif dépassé durant la campagne 78/79 ;
- de faire passer la production du coton à 59.000 tonnes.

Quant à la production de paddy, elle doit pouvoir atteindre 230.000 tonnes en fin de plan.

Le volume des investissements sera de 50,8 milliards contre 47,6 initialement prévus, destinés à faire passer la PIBB agricole de 75,7 milliards au début du Plan à 90 milliards en fin de période. Pour atteindre ces objectifs, certaines mesures d'accompagnement devront être mises en oeuvre, en particulier :

- les méthodes d'investigation statistique devront être améliorées pour mieux cerner les réalités agricoles ;
- les études pour la création d'un centre de machinisme agricole ont déjà été programmées ;

- l'effort de formation sera poursuivi ;
- un accent particulier doit être mis sur la restructuration des sociétés d'intervention ;
- parallèlement, certains services à vocation nationale devront être étoffés (service semencier, protection des végétaux) ;
- la politique des prix agricoles fait actuellement l'objet d'une étude visant à redéfinir un barème cohérent entre les diverses spéculations ;
- des dispositions organisationnelles et financières compléteront les mesures déjà prises en matière de stockage, commercialisation, transformation .

La deuxième partie du Plan verra en particulier un fort développement du pain de mil et la généralisation déjà décidée du pain à base de mil et de blé, initiative que l'intercommission se plaît à saluer et à encourager.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Mesdames, Messieurs les Députés,

Comme vous vous en doutez, l'étude du secteur primaire a donné lieu à un tour d'horizon approfondi et détaillé sur la politique appliquée dans ce domaine vital de notre économie, sur les critères de choix des projets et sur les raisons des modifications proposées.

Le problème de l'auto-suffisance alimentaire a été de nouveau évoqué. Les commissaires sont unanimes à considérer que c'est un objectif absolument prioritaire dans la conjoncture actuelle qui nous impose l'économie de nos devises pour les consacrer à notre équipement. Ils ont recommandé une attention particulière à la culture du mil qui du reste, **ne doit pas** être considéré comme une spéculation de subsistance mais doit intégrer le secteur moderne au même titre que l'arachide ou le coton. Il en est de même pour le maïs. Il faut en outre promouvoir de petites meuneries à l'intérieur du pays.

Les députés ont estimé considérables les sommes investies dans le développement des cultures vivrières, du riz notamment, en particulier dans la vallée du fleuve. Ils constatent que la rentabilité des sociétés d'intervention pourrait être

accrue. En particulier, les résultats de la SAED apparaissent plutôt modestes comparés à ceux obtenus dans les périmètres villageois. Le Ministre a reconnu que la SAED a besoin d'une vigoureuse reprise en main. A cet effet, a-t-il révélé, une cellule de réorganisation travaille actuellement avec des experts étrangers en vue de proposer, lors d'un conseil interministériel prévu pour janvier 1980 des mesures destinées à remédier aux déficiences décelées sur le plan technique, administratif et financier. Nos divers partenaires dans ce secteur, FAC, Banque Mondiale, CEE, sont eux, disposés à poursuivre leur assistance.

Quant à la SODAGRI, elle donne entière satisfaction et les commissaires, notamment ceux de Casamance s'en sont félicités non sans exprimer la crainte que des problèmes techniques déjà signalés n'en compromettent le rythme d'activité. Le Ministre a indiqué que le problème de la contrepartie sénégalaise au financement venait d'être réglé par un secours de la City Bank et que le programme pilote de 1000 hectares s'exécutera normalement en attendant d'être porté à 30.000 hectares.

Quant à la SOMIVAC (Société de Mise en Valeur de la Casamance), et au PRS (Projet Rizicole de Sédhiou), ils n'inspirent guère d'inquiétude à l'heure actuelle. La première citée va disposer d'un équipement et d'un renforcement de l'encadrement technique grâce à la Banque Mondiale qui va y intervenir pour un montant de 25 millions de dollars. Le PRS est considéré comme une réussite. Ainsi d'ailleurs que les projets intégrés financés par le FIDA (Fonds d'Investissement pour le Développement de l'Agriculture) dans les départements de Mbour et de Louga.

En ce qui concerne la diversification des cultures, les commissaires ont demandé d'encourager les projets pour la plupart financés par le FED, la Banque Mondiale et concernant la banane, l'ananas, la tomate. S'agissant du coton qui pourrait très bientôt concurrencer sérieusement l'arachide en Casamance, au Sénégal Oriental et même dans tout le Sénégal --ce qui ne serait pas une mauvaise chose-- il a suscité quelque crainte chez l'un ou l'autre commissaire. En effet, son développement nécessite un encadrement technique mieux étoffé des producteurs.

Surtout, il importe de veiller à lui fixer un prix suffisamment rémunérateur par rapport d'une part, aux autres marchés de la sous-région, Gambie, Côte d'Ivoire en particulier et d'autre part, au prix de l'arachide. Selon l'intercommission enfin, la SODEFITEX devrait bénéficier d'une convention d'établissement lui accordant des allègements fiscaux supplémentaires susceptibles d'améliorer les coûts des produits et les prix au producteur. Cette question a dit le Ministre, va être étudiée.

Enfin les commissaires ont beaucoup insisté sur l'éternel problème du stockage des produits agricoles, l'un ou l'autre s'étonnant même qu'un petit commis de secco puisse être gravement inquiété pour détournement à son profit de quelques dizaines de milliers de francs, alors qu'un responsable qui, par manque de savoir-faire, imprévoyance et incurie commet le crime de faire perdre au pays des tonnes de récolte en les exposant aux intempéries demeure impuni. Il faut de toute urgence mener à bien un plan de couverture du pays en silos et magasins de stockage. Il faut surtout accélérer l'évacuation des produits au fur et à mesure de leur commercialisation. Le Ministre s'est montré très sensible à la préoccupation des députés, préoccupation que partage très largement le Gouvernement. Celui-ci, tirant les conclusions des catastrophes vécues a pris déjà plusieurs contacts en vue du vaste programme national annoncé, on s'en souvient, dès le IVème Plan pour l'équipement en magasins.

La CSS (Compagnie Sucrière Sénégalaise) a été aussi, longuement évoquée. Comment se fait-il, ont demandé les députés, qu'une société d'exploitation qui bénéficie de larges avantages se voit octroyer en outre le privilège de l'importation du sucre pour satisfaire le marché local ? Le Ministre, qui sur ce point a été beaucoup moins heureux pour convaincre ses interlocuteurs, a estimé que le problème de la CSS doit être abordé en dehors de toute passion. D'abord a-t-il dit, il ne faut pas croire que la CSS empêche les plus-values qui pourraient découler des cours avantageux sur le marché extérieur du sucre ; ces gains vont à la Caisse de Compensation. Ensuite le bilan de la CSS --qui constitue un pôle important de développement-- est somme toute satisfaisant et il faut envisager l'extension de la société à d'autres régions telles que la Casamance. Enfin, la CSS est liée à l'Etat par une

convention ; quand celle-ci arrivera à son terme, naturellement, il sera tiré toutes les leçons de l'expérience.

En ce qui concerne la mécanisation de l'agriculture, le Ministre a précisé que trois types de tracteurs sont en cours d'expérimentation afin de choisir par la suite le modèle le plus adapté à nos sols. Rappelons cependant pour notre part, que les deux seules tentatives de mécanisation de l'agriculture au Sénégal sur une grande échelle se sont soldées par un échec à Boulel et à Séfa, ce qui justifie les précautions dont s'entourent les pouvoirs publics.

A un commissaire se plaignant que le Plan réajusté ne reprenne même pas pour mémoire le projet de mise en valeur des cuvettes du Bao-Bolong et du Bas-Saloum, le Ministre a répondu que la SONED détenait, pour étude approfondie ces importants dossiers qui pourraient être réexaminés dans le cadre du VIème Plan si on parvient à trouver une solution au problème posé par un taux de salinité des sols particulièrement élevé.

Des commissaires sont revenus sur le problème des prix au producteur qu'il importe d'améliorer en prenant garde cependant qu'ils ne provoquent le renchérissement de ceux des produits manufacturés. D'autres ont demandé d'affiner davantage les statistiques agricoles ; à quoi le Ministre a répondu que le travail est en cours et figure parmi les mesures d'accompagnement prévues par le projet du Plan réajusté.

#### LA PECHE

Le sous-secteur de la Pêche connaît une forte expansion grâce à des conditions exceptionnelles : large façade maritime sur les zones les plus poissonneuses de l'Atlantique, population d'environ 50.000 marins pêcheurs très expérimentés.

Le financement initial s'élevait à 21,17 milliards ramené à 16,97 en raison des retards constatés dans l'exécution du programme d'infrastructures portuaires, la surface financière limitée des armateurs, incapables d'absorber des unités supplémentaires de pêche, le bas niveau des crédits prévus au

.../...

au Budget d'Equipement. Les financements acquis s'élèvent à 13,02 milliards, à mi -période, soit 77 % des prévisions réajustées, dont 86 % proviennent de source extérieure. Cependant, les dépenses ne dépassent guère 3,7 milliards, soit 29 % des financements acquis. Il faut souligner que ce retard est la conséquence d'une politique délibérée du Gouvernement qui cherche à ne promouvoir que des projets à rentabilité très sûre et à ne cautionner que des promoteurs fiables.

Les programmes essentiels portent :

- sur la modernisation et le développement de la flotte industrielle et artisanale moderne (chalutiers, cordiers, senneurs) ;
- sur la construction du môle de pêche de Dakar ;
- sur la réalisation des ports secondaires de Djifer, Saint-Louis, Elinkine ;
- sur/CAPAS (Centre d'Assistance à la Pêche Sénégalaise) sur financement canadien.

La production devrait passer de 350.000 tonnes en début de plan à plus de 500.000 tonnes en fin de plan. Les investissements prévus dans ce secteurs permettront la modernisation de la pêche traditionnelle et la sénégalisation progressive du secteur de la pêche industrielle moderne.

Le sous-secteur de la pêche a également retenu l'attention des commissaires qui ont passé au crible la politique et les actions du Gouvernement dans ce domaine. Les principales questions soulevées concernent :

- le crédit maritime ;
- les équipements ;
- la SOSAP ;
- la surveillance et la préservation de nos ressources halieutiques ;
- la conservation et la commercialisation des produits de la pêche.

.../...

Le Ministre a été interrogé en outre sur les raisons qui motivent l'ordre intimé à trois thoniers trans-océaniques de regagner les eaux territoriales sénégalaises alors que le thon navigue beaucoup et qu'il importe de le chercher où il se trouve. A quoi il a répondu que le Gouvernement n'a fait que suivre l'avis des industriels de la pêche. Du reste, ces thoniers évoluaient dans une structure pas très légale qui rendait impossible le contrôle de leurs comptes et de leurs activités.

Il a été question de la SOSAP dont le Ministre a indiqué la liquidation en cours. Certains bateaux de la Société seront mis en vente tandis que les meilleurs seront remis en exploitation par la société nouvelle des Conserveries du Sénégal.

Toutes les dispositions seront prises, a promis le Ministre pour que cette regrettable aventure ne se renouvelle plus.

Enfin le Ministre a déclaré que le Gouvernement se préoccupait de la situation de la pêche crevetteière en Casamance, comme en témoignent les décisions récemment prises en vue de rationaliser l'exploitation de ce produit très prisé dans le monde.

.../...

L'ELEVAGE

Ce sous-secteur est généralement considéré comme le plus sensible aux aléas climatiques. De fait, le cheptel sénégalais a été très gravement éprouvé par la sécheresse et les dégâts n'ont pu être atténués que grâce à une politique particulièrement hardie en matière de forage et d'alimentation du bétail.

Le nouveau financement obtenu les deux premières années des Plan se situe à 44 % des 15 milliards 665 millions prévus initialement par un niveau des engagements se situant à 52 % des financements acquis. Le taux global de réalisation financière est de 21 % et le niveau d'avancement technique des projets est considéré comme satisfaisant. En dépit de cela, le réajustement en baisse ramène les prévisions de financement à 8,068 milliards soit 53,3 %. Sur 18 projets figurant au plan initial, 9 seulement sont reconduits, 8 sont reportés au VIème Plan et un seul est écarté.

Parmi les projets retenus figurent les programmes suivants :

- développement de l'élevage en zone sylvo-pastorale
- amélioration de l'élevage au Sénégal Oriental ;
- amélioration de l'élevage et des pâturages dans le département de Bakel ;
- développement de l'aviculture ;
- équipement de foirails en matériel de pesage ;
- abattoirs régionaux ;
- équipement en froid des grands centres de consommation ;
- foirail de Thiès ;
- ferme d'embouche et d'élevage au Fleuve (SENDA)

Les projets reportés au prochain plan sont :

- l'intervention en faveur de l'élevage en Casamance ;
- le développement de l'élevage ovin ;
- l'étable laitière du Cap-Vert ;
- le développement de l'apiculture ;
- le centre de multiplication et de diffusion de chèvres laitières ;

.../...

- le développement de l'élevage porcin ;
- les autres projets d'élevage au Fleuve ;
- le Centre de multiplication de semences fourragères.

Le projet écarté provisoirement faute de promoteurs concerne le Ranch d'élevage et d'embouche au Sénégal Oriental.

Enfin, une bonne part des produits de l'élevage sera transformée sur place et des efforts seront entrepris pour réduire la sensibilité du secteur aux périodes de sécheresse.

La discussion sur le sous-secteur de l'Élevage a permis au représentant du Gouvernement de répondre aux nombreuses questions des députés. De même, il a pris note de leurs recommandations. Celles-ci concernent surtout les éleveurs d'abord, qui doivent être formés et organisés en coopératives spécialisées pour tirer un meilleur parti de leurs activités. L'action des pouvoirs publics doit tendre à intéresser les diverses ethnies sénégalaises à l'Élevage, à faire évoluer les mentalités et d'intégrer les activités au secteur moderne monétaire tant en ce qui concerne la commercialisation que la transformation du produit.

L'intercommission s'est réjoui de la création de la SODESP (Société d'intervention pour le développement de l'Élevage en zone sylvo-pastorale). Elle a demandé instamment au Gouvernement d'équiper le CRZ de Kolda en vue d'améliorer nos races et d'accroître la production par la recherche fondamentale et appliquée. Les recherches doivent être également poursuivies en vue de procurer une alimentation régulière et appropriée au bétail qu'il faut mettre à l'abri des caprices du climat.

Le Gouvernement a donné toutes assurances pour la poursuite du programme d'équipement de nos régions en abattoirs modernes. Les chefs-lieux de région et les principaux centres de consommation en seront dotés avant la fin de la période quadriennale grâce à un financement allemand. Déjà les études sont achevées pour l'abattoir de Ziguinchor.

.../...

.../...

Des commissaires ont mis en doute la campagne que le Gouvernement entend mener contre la chèvre sous prétexte que cet animal est un agent redoutable de désertification. Certains pensent au contraire qu'il faut encourager son élevage pour sa viande et son lait. Le Ministre n'a pas semblé partager ce point de vue.

On a évoqué le "massacre" qui ensanglante chaque année la sainte fête de la Tabaski. Ne pourrait-on pas, a-t-on demandé, suivre l'exemple de pays, aussi musulmans que le Sénégal, qui ont trouvé un moyen plus économique et moins coûteux/de concilier les prescriptions de leur Religion et les impératifs du développement ? Le Ministre a estimé, avec prudence et non sans habileté, que le problème, en quelque sorte le dépassait.

Enfin des commissaires se sont plaints de l'abandon du projet de ranch d'embouche et d'élevage au Sénégal Oriental. Le Ministre a considéré qu'il fallait éviter de renouveler l'expérience malheureuse du ranch de Bambilor. Aussi est-il plus indiqué de s'appliquer à mener à bien, dans un premier temps, le programme de développement de l'élevage au Sénégal Oriental. De même les projets intégrés combinant élevage traditionnel et élevage industriel doivent être encouragés.

#### LES EAUX & FORETS ET LA PROTECTION DE LA NATURE

L'importance de ce sous-secteur a été maintes fois affirmée par les plus hautes autorités de ce pays. Aussi réajustement en baisse qui consiste à ramener les prévisions financières de 11,5 milliards à 4,6 milliards, soit une réduction de 59 % ne laisse pas de surprendre. Les responsables de notre planification invoquent à ce propos le caractère excessivement ambitieux de nos objectifs initiaux.

Le programme qui nous est proposé comporte :

- quinze projets retenus : lutte contre les feux de brousse notamment en Casamance et au Sénégal Oriental ; aménagement et mise en valeur de forêts en Casamance (71.500 hectares) opération tuck et gmelina ; projet anacardier ; projet gommier de Mbidi ; fixation des dunes des Niayes ; reboisement des zones sylvo-pastorales (3.500 hectares) ; forêts péri-urbaines

.../...

.../...

axes routiers etc...

- Trois projets sont nouveaux : gommier à Bakel ; équipement lourd ; aménagement au Sénégal Oriental.

Deux projets anciens sont reportés au VIème Plan : protection des réserves botaniques ; jardin biologique entre Thiès et Dakar.

En outre, un plan directeur de développement forestier horizon 2001 est en chantier. Enfin le Fonds Forestier National sera doté de moyens accrus.

Notons que d'importants projets d'hydraulique rurale viennent compléter les actions retenues entre autres, la mise en place de brigades régionales de puits pour lesquelles sont prévus 2,2 milliards et le Projet d'équipement de forages financé par la BOAD.

Ouvrant le débat sur le chapitre du Plan réajusté concernant les Eaux & Forêts, le Ministre a précisé que les 4,6 milliards retenus dans le projet de Plan réajusté doivent suffire à réaliser un plan directeur de la protection de la forêt. Il faut regretter que le personnel actuellement affecté dans ce sous-secteur et son degré d'équipement ne permettent pas d'espérer un taux plus élevé de consommation des crédits. Aussi faut-il faire massivement appel aux populations. C'est en effet d'une mobilisation générale qu'il s'agit pour sauver et étendre notre patrie moine naturel. Il a même été suggéré d'y spécialiser une partie de l'Armée, à l'image de ce qui se fait pour la protection contre l'incendie.

Les commissaires ont beaucoup insisté sur l'impérieuse nécessité de réaliser scrupuleusement les programmes adoptés et dont les principaux concernent les niayes, les zones sahéliennes, les axes routiers, les périmètres péri-urbains ; les projets ronceraie , palmeraie, santan, gmélina , teck, etc..etc.. Mais le Ministre a rappelé fort opportunément que la promotion d'un culte de l'arbre et de la forêt, en particulier la lutte contre les feux de brousse, ne pouvait être du seul ressort du Gouvernement. C'est une question d'éducation et d'encadrement

.../...

.../...

qu' doit intéresser tout particulièrement les élus du peuple.

L'intercommission a déploré le retard enregistré dans les travaux d'hydraulique, notamment ceux confiés à la SONAFOR qui rencontre de nombreuses difficultés dans l'exécution de ses programmes. Il importe de donner un vigoureux coup d'accélérateur dans ce domaine au niveau de la SONAFOR certes, mais aussi au niveau des entreprises spécialisées et des régies.

En matière d'hydraulique rurale, la distinction entre hydraulique rurale et hydraulique pastorale est à présent abandonnée parcequ'artificielle, les ouvrages étant le plus souvent à destination mixte.

Un programme d'équipement en forage va entrer sous peu dans sa phase d'exécution.

Les investissements du projet comprennent :

- des infrastructures (réservoirs et châteaux d'eau) ;
- des logements (2 par forage) ;
- les équipements hydrauliques et les équipements annexes (station de pompage, fontaines, abreuvoirs, clôtures, équipements du château d'eau) ;
- des travaux préalables à la pose des équipements (mesure des forages, analyses d'eau..).

Le coût du projet s'élève à 710 millions de francs CFA. La BOAD financera à hauteur de 500 millions de francs CFA.

Le Sénégal supportera le reste du financement

La localisation des infrastructures est la suivante

Diourbel : Baba Garage (Bambey) ;  
Tawa Fall (Bambey) ;  
Warkhokh (Linguère)

Thiès : Ngoudiane

Sénégal Oriental :

Kidira (Bakel) ;

Sine-Saloum :

Touba Mbella (Kaffrine)

.../...

.../...

Diendieng (Kaolack) ;  
 Fass (Gossas) ;  
 Keur Madiabel (Nioro du Rip).

En réponse à une question au sujet de l'usine de contreplaqué de Thiès, le Ministre du Plan a fait savoir qu'un groupe de promoteurs sénégalais a pris le relais des étrangers défailants et se propose de relancer la SEBA.

Enfin à un commissaire qui désirait savoir si les recherches pétrolières ne pouvaient pas nous permettre d'inventorier nos ressources en eaux souterraines, il a été répondu que toutes les sociétés bénéficiaires d'un permis de recherche pétrolière sont tenues de fournir au Gouvernement un rapport détaillé sur les résultats de leurs activités et qu'ainsi donc, toutes les nappes et les roches aquifères rencontrées étaient signalées à qui de droit.

Avant de passer à l'examen du secteur secondaire, le Ministre s'est réjoui de l'abondante et précieuse moisson de suggestions et de recommandations dont le débat sur le secteur primaire a été l'occasion. Il a promis d'en rendre compte à ses collègues, responsables de ces secteurs. Naturellement lui-même et ses techniciens en tiendront le plus grand compte dans l'établissement des documents définitifs. Il en sera de même naturellement, a-t-il précisé pour la suite des débats de l'intercommission. Dans ces conditions celle-ci, prenant acte de ces déclarations, a décidé d'émettre un avis favorable à l'adoption de l'ensemble des dispositions du Vème Plan réajusté concernant le secteur primaire. Elle vous recommande de la suivre dans cette voie.

## SECTEUR SECONDAIRE

Le Vème Plan verra l'amorce du processus de développement de filières industrielles intégrées valorisant les ressources naturelles du pays. Ce développement du secteur moderne s'accompagnera d'une décentralisation géographique et d'une intégration économique régionale par cercles concentriques.

### Industries et Mines :

Le financement déjà acquis dans ce sous-secteur s'élève à 48 milliards sur 80, représentant 55 % des prévisions initiales. Mais la création d'emplois est demeurée faible : 400 emplois sur 6.600 prévus pour 1981 soit seulement 6 % ; ce faible taux est dû aux retards considérables dans l'exécution physique des projets.

C'est ce retard qui a conduit à réviser l'échéancier de réalisation du Vème Plan. La plupart des grands projets ne seront réalisés que partiellement. Les principaux réajustements en baisse concernent :

- Les mines : le projet Tobène étant différé et remplacé par une extension progressive de Taïba ;
- Les textiles où aucune unité nouvelle destinée au marché intérieur n'est retenue ;
- Les matériaux de construction : le projet d'extension de la SOCCIM étant différé.

Par contre des hausses significatives interviennent dans les secteurs des industries alimentaires (SEIB) et mécaniques (Dakar-Marine).

Sur le plan financier, le schéma initial qui prévoyait une participation égale de l'extérieur et de l'intérieur est sensiblement modifiée, 72 % des financements étant attendu de l'étranger.

Enfin, les créations d'emplois seront portées à 7.210 grâce aux industries chimiques, alimentaires et mécaniques.

.../...

.../...

Les tableaux portés en annexe<sup>7</sup> donnent la liste des projets réajustés et leur répartition régionale. Il apparaît que, en dépit de notre option cent fois répétée de décentralisation industrielle et en dépit des mesures d'incitation mises en place, le Cap-Vert garde la prépondérance avec 38 % des investissements. La région de Thiès vient ensuite avec 27 %. Les régions de Diourbel et du Sine Saloum ont une part supérieure à 10 %, le Sine-Saloum bénéficiant en outre d'une certaine diversification sectorielle. Les quatre autres régions (Casamance, Fleuve, Louga, Sénégal Oriental) bénéficient chacune d'une part inférieure à 5 % du total. Les projets concernés appartiennent au secteur des industries alimentaires pour les trois premières régions et à celui des mines pour le Sénégal Oriental. Mais la création de domaines industriels dans ces quatre régions devrait permettre d'entamer un processus de diversification industrielle.

L'examen de ces deux tableaux est plein d'enseignements. Les bouleversements qu'ils font ressortir et les contradictions qu'ils mettent en évidence avec nos orientations (concentrations dans deux régions, Dakar et Thiès, de 65 % des projets ; report de projets travaillant pour le marché intérieur pour lutter par conséquent contre les importations excessives etc...) sont significatives de la difficulté que rencontre tout planificateur dans un secteur où l'initiative privée est prépondérante. Les limites de la planification industrielle comme la difficulté d'établir des priorités industrielles nationales apparaissent encore plus dans le sort que le Plan réajusté réserve aux dix projets initialement proclamés prioritaires :

- quatre parmi eux sont différés : Tobène, extension de SENEMETALLURGIE, filature-tissage pour le marché intérieur, micro-sucrierie, mini-meneuries

- le projet de petite réparation navale prévu pour 500 millions est devenu Dakar-Marine et se monte à un coût de 15,5 milliards dont 9,7 au cours du Vème Plan réajusté ;

- les projets ICS et Cimenterie ont vu leur coût quadrupler depuis le début du Plan.

- le projet de micro-sidérurgie est rien moins que certain ;

- deux projets seulement sur dix ne connaissent pas de modification importante : SOTEXCA et Huilerie de coton.

.../...

ENERGIE

Le Vème Plan réajusté prévoit une enveloppe globale de dépenses de 18.385 millions de francs pour l'ensemble du secteur contre 12.624 prévus initialement. Cette enveloppe se décompose en :

- 170059 millions de francs pour l'énergie classique ;
- 1.326 millions de francs pour les énergies nouvelles.

L'enveloppe globale enregistre donc une hausse de plus de 45 %. Cette hausse, qui concerne essentiellement l'énergie classique est imputable :

- à l'augmentation du coût de certains projets ;
- à l'extension du projet d'électrification ;
- à la prise en compte dans le réajustement de projets qui n'avaient été comptés "que pour mémoire" dans le Plan initial.

Dans le domaine de l'énergie classique, les principaux projets sont les suivants :

- centrale de Kaolack : de 6,6 mégawatts, d'un coût total de 3 milliards de francs CFA, dont 2,2 milliards au cours du Vème Plan
- centrale de Saint-Louis, de 6,6 mégawatts, soit 982 millions de francs CFA ;
- électrification rurale et lignes de 30 KV : le Vème Plan verra le démarrage de ces projets pour un coût de 2,7 milliards sur un coût total de 7,1 milliards de francs CFA ;
- 3ème tranche du Cap des Biches, 30 mégawatts, 1,2 milliards ;
- transport et distribution dans les régions de Thiès et du Cap-Vert ;
- électrification urbaine : financé sur crédit City\_Bank ;
- extension contractuelle pour 1,7 milliards ;
- projets immobiliers : le centre de formation professionnel d'EPF-SENELEC est quasiment achevé ; les sièges régionaux de Saint-Louis et Louga sont en voie de réalisation ; le siège social dakarois sera partiellement construit au cours du Vème Plan.

Dans le domaine des énergies nouvelles, les deux projets concernent les centrales de Bakel et de Diakhao pour un coût total de 675 millions ;

### L'ARTISANAT

Durant les deux premières années du Vème Plan, la volonté du Gouvernement de promouvoir le secteur artisanal s'est concrétisée par la création d'une Direction Nationale de l'Artisanat, le démarrage du projet pilote de la Banque Mondiale et la création de chambres de métiers financé par un prélèvement sur les fonds des chambres de commerce. Cette action sera sous-tendue par la mise en place du crédit artisanal et d'un fonds de garantie. Ceci facilitera l'accès de l'artisanat au financement bancaire et aux marchés administratifs.

Le Vème Plan réajusté a retenu un programme de 1.737 millions d'investissement pour l'artisanat dont 1.110 millions sur ressources extérieures principalement de la Banque Mondiale et 0,627 milliard sur fonds intérieurs. Ces fonds seront ainsi répartis :

- 1,395 milliards pour l'artisanat de production et service ;
- 230 millions pour l'artisanat d'art ;
- 112 millions pour les projets locaux et communaux.

Les principaux projets retenus seront les suivants :

- l'artisanat de production et service : projet financé par la Banque Mondiale pour l'encadrement et le perfectionnement des artisans (1000 M pour la tranche du Vème Plan), à quoi il convient d'ajouter le projet de fonds de garantie (200 M) les actions d'implantation et d'aménagement des centres (130 M) et la viabilisation de la zone artisanale de Dakar (65 M).

Pour l'artisanat d'art et service : aménagement et équipement des centres artisanaux, (120 M) et de la SOSEPPA (30 M) ; autres centres d'accueil pour les jeunes artisans, (10 M) ; promotion de l'artisanat sénégalais à l'étranger (10 M) ; création d'un fonds de garantie à l'instar de celui de l'artisanat de production et service (60 M).

Comme à l'occasion de l'examen des chapitres constituant le secteur primaire, les commissaires ont/ensuite le loisir d'adresser au Ministre du Plan questions, critiques, suggestions et recommandations.

La discussion a porté sur la participation des sénégalais à ce secteur. Il a été suggéré de mettre en place un système de "prêt-action", remboursable par prélèvements sur les dividendes, leur permettant d'être présents dans les grands projets. Le Ministre n'a pas paru convaincu de l'originalité de ce système qui équivaut selon lui, en fin de compte à un prêt bancaire. Néanmoins, il est évident qu'il faut inventorier tous les moyens de venir en aide aux nationaux tout en arrêtant des critères objectifs pour le choix des bénéficiaires de cette aide. En fait, les efforts des pouvoirs publics --en particulier par le biais de la SONEPI et du Fonds de garantie-- ne sont pas à négliger. Le tableau ci-annexé permet de se rendre compte de la part qui revient aux sénégalais dans les entreprises autorisées ces trois dernières années. (Annexe n° 5).

L'on s'est inquiété de l'avenir de nos projets en matière textile, notamment la SOTEXKA, compte tenu du contexte mondial. Le Ministre a révélé qu'effectivement y avait un quota que nous ne devons pas dépasser et que nos projets s'inscrivaient dans ce quota.

Le Ministre a expliqué la politique du Gouvernement dans le domaine huilier. La SONACOS va progressivement se porter acquéreur des installations de Lecieur. On sait que le Sénégal n'exporte plus que des produits arachidières, huiles et tourteaux, et non le produit brut. Des commissaires se sont vivement élevés contre le fait, sous prétexte de mieux contrôler le secteur, de confier à la SONACOS, dont la vocation première est commerciale, une mission supplémentaire de façonnier. Il faut pensent-ils, spécialiser les sociétés de façon précise. Faute de quoi un établissement comme l'ONCAD connaît les difficultés que nous savons et la SONACOS n'y échappera évidemment pas. Le mieux estiment-ils, est d'aider les nationaux, judicieusement choisis, à s'insérer dans ce secteur au lieu de le confier à des établissements publics dont on sait que bon nombre sont déficitaires et inefficaces. Le Ministre s'en est tenu à la position

.../...

qui n'a rien de dogmatique puisqu'un de ses objectifs est d'inciter les sénégalais à racheter des affaires industrielles. Cette politique va connaître un regain d'efficacité grâce aux dispositions nouvelles de la BCEAO et à la politique menée au niveau de la CEAO.

Toujours dans le domaine des huileries, le Ministre a rassuré les députés sur le sort de la SEIC de Ziguinchor qui va être mieux équipée et modernisée en attendant son éventuel déplacement dans la future zone industrielle.

L'expansion de la construction donne plus d'acuité au problème de la cimenterie. Il a été indiqué qu'au cours du Vème Plan tout au moins, on envisage l'agrandissement des installations actuelles, du reste acquises par des promoteurs sénégalais plutôt que la création d'une seconde cimenterie. Par contre, des projets de briquetterie vont être étudiés à Ziguinchor; Saint-Louis et Kaolack grâce à une assistance technique et financière de l'ONU. Le Ministre n'a par ailleurs pas cru devoir écarter l'éventualité d'une uniformisation du prix du ciment et des matériels de construction par un système de péréquation comme on l'a fait pour les produits pétroliers. Il soumettra dit-il, pour étude, cette importante suggestion aux ministres compétents.

L'on a souhaité que la CSS produise du rhum alimentaire et pharmaceutique. Le Ministre a rappelé que c'était là une idée qui avait été abandonnée depuis longtemps, notre compagnie ayant déjà fort à faire avec la production du sucre.

Des commissaires ont estimé que les progrès d'exploitation OFF SHORE des huiles lourdes en Casamance devraient passer à la phase d'exécution pour tirer parti du renchérissement des produits pétroliers. Le Ministre a fait savoir que des promoteurs indépendants de nationalité américaine sont intéressés à ce gisement. Le dossier est à l'étude en liaison avec le projet de raffinerie. Quant aux pourparlers antérieurs avec les autorités du Vénézuéla, elles ont dû être suspendus avec l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement dans ce pays.

L'ambitieux projet ICS a fait l'objet d'explications détaillées. C'est un projet en bonne voie. Les Iranien

.../...

étaient engagés pour 25 % des participations seront relayés par la BAD jusqu'à hauteur de 20 %. Une ultime réunion est prévue en octobre prochain et apparemment, rien ne s'oppose plus à la réalisation du programme qui débordera sur le VIème Plan.

Des commissaires se sont plaints du prix exceptionnellement élevé du courant électrique à Ziguinchor. Le Ministre a expliqué cette anomalie par le fait que dans cette ville, c'est la SEIC qui a encore la concession de la distribution mais jusqu'en 1982 seulement. Naturellement les choses se normaliseront après.

Le programme d'électrification est en bonne voie avec des prêts danois, roumain et aussi avec les fonds propres de la SENELEC. Celle-ci c'est le souhait des députés, doit se hâter de doter d'un siège les capitales départementales qui en sont encore dépourvues.

Les commissaires se sont vivement intéressés au programme d'études et de réalisation concernant les énergies nouvelles, notamment l'énergie solaire. Il leur a été révélé que des projets d'électrification rurale seront établis à l'occasion de l'étude du plan directeur d'électrification du Sénégal qui est financé par le Gouvernement canadien. Ce plan directeur proposera un programme d'investissement à long terme tenant compte de toutes les contraintes imposées par le pays : peuplement assez faible, distances entre villages très grandes, niveau d'urbanisation des villages, coût des réseaux (6 millions par km de ligne).

Dans l'immédiat, et en attendant ce plan directeur général des efforts seront portés sur la réalisation de l'électrification de la Casamance qui sera financée par un prêt du Gouvernement royal du Danemark.

Il y aura en Casamance deux réseaux interconnectés, centrés à Ziguinchor et au Cap-Skiring et rayonnant par des lignes de 30 KV dans toutes les centres importants de la Casamance :

- vers le nord (Bignona) ;
- vers l'est (Goudomp, Adéane) ;
- vers l'ouest (Nyassia)
- vers Diembéring, Kabrousse, Elinkine.

.../...

Ces réseaux inter-connectés seront complétés par un ensemble de centrales autonomes pour les villages trop éloignés (Médina-Gounass, Séléti, Diouloulou).

En ce qui concerne les projets d'électrification des villes, d'importants projets d'extension de réseau de distribution d'énergie électrique financés par un prêt consenti par un groupe de banques dont le chef de file est la City-Bank sont en cours de réalisation.

Les villes concernées sont : Ziguinchor, Tivaouane, Rufisque, Tambacounda, Guédiawaye, Diourbel, Thiès et Saint-Louis. Ce prêt finance aussi l'électrification complète de Ourossogui.

Il remplacera l'ancien prélèvement sénégalais de la compagnie EBOA. Jusqu'en 1978, son montant était d'environ 150 millions de francs CFA. Tiré des ressources de la SENELEC, il permet à l'état de procéder à des travaux qui ne sont pas à la charge de la SENELEC. C'est ainsi qu'a été financé le passage en distribution continue des centres de Kolda, Bignona, Sédhiou, Vélingara, Kaffrine, Linguère, Niore du Rip, etc...

Pour ce qui est de l'énergie solaire, le Sénégal doit participer aux recherches sur l'utilisation de l'énergie solaire. Nous nous devons de garder l'avance technologique acquise grâce aux recherches faites par l'I.P.M, l'I.U.T., etc... Cependant, nous devons faire attention à ne pas faire les frais de l'expérimentation des pays développés. Un programme cohérent établi par les responsables sénégalais pour le Sénégal devra être mis en place.

Enfin les commissaires ont recommandé d'accélérer la mise en exploitation des divers gisements du Sénégal Oriental notamment le marbre et le fer. Ils se sont réjouis de la mise en route de nouvelles centrales électriques, telles que celle de Vélingara et ont encouragé la poursuite du programme d'électrification à l'intérieur du pays.

.../...

.../...

Les problèmes de l'artisanat ne leur ont pas échappé. Ils ont estimé satisfaisants les progrès prévus tout en regrettant la modicité des moyens prévus pour leur réalisation.

L'intercommission a approuvé l'ensemble des dispositions du Vème Plan réajusté concernant le secteur secondaire et vous demande d'en faire autant, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les députés, s'il ne soulève aucune objection de votre part.

### LE SECTEUR TERTIAIRE

La croissance du secteur tertiaire est fortement liée à celle des autres secteurs dont il soutient par ailleurs en grande partie le développement. Il a bénéficié d'importants investissements au cours de la première tranche biennale du Vème Plan. Ses réalisations représentent au total plus de 60 % des prévisions initiales. C'est dans le secteur des transports et télécommunications que l'exécution des projets a été particulièrement spectaculaire avec plus de 30 milliards investis, dont 21 milliards pour les infrastructures routières. Dans la 2ème tranche du Vème Plan, l'accent sera mis donc davantage sur le secteur touristique, dont la capacité d'hébergement sera portée à 7.500 lits. Parallèlement, seront poursuivis les efforts de restructuration du commerce intérieur et de diversification des courants d'échange avec l'extérieur.

C'est cependant, le secteur tertiaire qui connaîtra la croissance globale la moins élevée puisque le taux annuel se trouve ramené à 2,1 % au lieu des 5,5 % initialement prévus, en dépit d'une remontée remarquable en fin de période : 6 %.

### LE COMMERCE INTERIEUR

Le plan réajusté reprend à son compte les orientations générales arrêtées initialement. Il s'agira de poursuivre :

.../...

- l'organisation des structures commerciales, notamment en milieu rural, afin d'assurer une meilleure distribution des produits agricoles (mil, maïs, niébé) ainsi que des produits de consommation courante à un coût réduit ;
- l'insertion progressive des nationaux dans l'économie
- la modernisation du commerce de détail : chaîne de détaillants, grandes surfaces, commerce succursaliste ;
- la réadaptation et la simplification de la réglementation des prix ;

Durant les deux premières années du Plan, les règlements prévisionnels se sont limités à 40 millions investis pour la création de 15 magasins et la réouverture de 3 magasins sur le programme total de 120 magasins prévus au cours du Vème Plan initial.

Les deux autres projets : fonds de soutien et centrale d'achat n'ont pas connu de début de réalisation.

- 13 millions ont été investis pour les projets locaux et communaux en 77/78 et on escompte 197 millions pour 78/79.

Le Vème Plan réajusté reprend les trois projets nationaux du Vème Plan pour un montant de 390 millions.

- une centrale d'achat remplira des fonctions de commerçants en gros et approvisionnera la chaîne de détaillants et éventuellement les sociétés de commerçants à statut coopératif par des circuits courts (50 M).

- un fonds de soutien destiné à promouvoir les petites entreprises commerciales sénégalaises à l'image de ce que fait la SONEPI pour les petites entreprises industrielles (150 M) ;

- un chaîne de détaillants qui prévoit d'ici 1989 la création de 120 magasins de détail, type bazar, confiés à de jeunes sénégalais du niveau du BEPC qui en deviendront propriétaires après avoir remboursé la totalité des prêts et avances dont ils auront bénéficié (190 M) ;

- 862 millions ont été programmés pour les projets locaux et communaux. ;

## LE COMMERCE EXTERIEUR

L'activité de ce secteur est surtout marquée par les actions du Centre sénégalais du Commerce extérieur dans sa triple vocation de conseil, d'étude et d'administration. Les actions de promotion ont par ailleurs été correctement menées à bien. Le Plan réajusté vise les mêmes objectifs arrêtés en 1977, à savoir :

- la diversification et l'intensification des courants d'échange ;
- une politique sélective des importations ;
- la promotion des exportations, à l'aide de mesures fiscales et douanières, du développement du transport, du financement des exportations et de la création de postes d'attachés commerciaux.

Il en est de même pour le programme d'investissement qui demeure pratiquement le même et reprend les actions du CSCE pour 796 millions du PNUD ainsi que diverses actions de développement des exportations pour 200 millions sur financement FED.

## LE TOURISME

Ce sous-secteur enregistre une expansion remarquable. Avec 19 milliards de francs de recettes pour 250.000 arrivées il renforcera en fin de période la 3<sup>ème</sup> place qu'il occupe depuis 1976 comme fournisseur de devises. La valeur ajoutée créée par les activités touristiques évaluée depuis 1975 à plus de 50 % des recettes brutes est distribuée pour plus de la moitié en salaires et charges sociales et pour plus du quart en taxes indirectes. 32 % des recettes brutes, soit 76 % environ des consommations intermédiaires sont constitués d'imputs locaux et versés aux activités économiques locales.

C'est dire l'importance de ce secteur de notre économie, importance qui devrait aller grandissante moyennant une meilleure organisation, une expérience plus confirmée et surtout la mise en place d'indispensables mesures d'accompagnement allant de la politique des prix et de l'amélioration des circuits touristiques à l'éducation touristique des populations.

Initialement prévue pour un montant de 19.958 millions d'investissement, la branche "Tourisme" a été réajustée à 15.240 millions de francs CFA. Certains projets ont été abandonnés, d'autres ont été reclassés dans d'autres secteurs du Plan tels les projets d'infrastructures de la Basso-Casamance, les routes de Sali (cf.ch. infrastructures) ; la formation hôtelière a été reclassée dans le secteur Formation-Education. 14 projets nouveaux (dont 5 sont terminés) et 2 en cours ont été intégrés au Plan réajusté.

Les anciens projets retenus représentent 11.907 millions et les nouveaux 3.333 millions ; 6.029 M ont été abandonnés ou reclassés dans un autre secteur du Plan.

Parmi les projets touristiques figurant dans la liste des projets du Vème Plan réajusté, on peut noter :

- les aménagements de la Petite Côte : 3.246 M (tranche Vème Plan pour les infrastructures, sauf les routes, et 300 lits)
- 1'hôtel Hilton de Dakar : 5.500 M ;
- 1'hôtel du Barachois à Dakar 1.500 M (tranche Vème Plan)
- le début des travaux de 1'hôtel de 1'USINA à Boucotte (Casamance) 500 M ;
- 1'hôtel du Lido à Dakar : 750 M ;
- la rénovation de Gorée : 556 M ;
- 1'extension du village-hôtel de 1'Hippocampe (la Somone) (216 M) ;
- 1'extension de 1'hôtel du Cap-Skirting : 500 M ;
- 1'hôtel de Louga : 180 M ;
- le centre d'animation de Karabane : 100 M ;

Les investissements seront financés par majeure partie par l'extérieur (8,119 milliards contre 7,121 milliards par l'intérieur). L'origine des fonds est essentiellement privée.

#### LES TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Le bilan d'exécution est le plus élevé de tous les secteurs économiques puisqu'il atteint 38,3 milliards de francs CFA, soit 53 % des prévisions réajustées, qui s'élèvent à 72,4 milliards.

72,4 milliards.

Le bilan d'exécution des infrastructures routières est le plus spectaculaire avec 21 milliards d'investissements réalisés en deux ans concrétisés par la construction de :

- 502 kilomètres de routes bitumés
- 740 kilomètres de pistes de production ;
- 4 ponts et leurs accès ;
- et le renforcement de 44 kilomètres de routes bitumées.

Près de 9 milliards ont été investis dans les autres sous-secteurs de transports, matérialisés notamment par :

- l'achat de 70 bus de 100 places (SOTRAC) ;
- le démarrage du 3ème projet ferroviaire ;
- l'avancement du môle de pêche de Dakar à 40 % de ses prévisions ;
- l'achat de 2 avions par la SONATRA.

Les télécommunications enfin auront investi pour près de 8 milliards dans l'achèvement du projet Dakar-Axe Nord, la mise en service de Médina III, la pose du câble sous-marin Dakar-Abidjan et du central télex international.

Les taux d'exécution à mi-plan sont très supérieurs à la moyenne nationale, puisqu'ils atteignent 51 % pour les transports, 60 % pour les télécommunications et 53 % pour l'ensemble du secteur.

Sur un total de 72,4 milliards de francs CFA, 62,6 milliards sont déjà acquis, soit 86 %. Plus des 4/5ème de ces financements proviennent de l'extérieur. La plupart des ressources manquantes sont en phase de négociation avancée. Il s'agit notamment des projets suivants :

- route Tambacounda-frontière du Mali (73 millions de D.M. promis par la République Fédérale Allemande) ;
- route Ziguinchor-Cap-Skiring (Banque Islamique et Banque Africaine de Développement) ;
- renforcement de la piste intercontinentale de Yoff (BIRD) ;

.../...

- achat de 150 bus de 100 places par la SOTRAC ;
- automatisation téléphonique de la Casamance et auto-commutateur de Kaolack (BCAD) etc...

Il est intéressant de remarquer que 48 % des projets localisables sont affectés au désenclavement des régions périphériques : 20,4 à la Casamance, 14,5 % au Sénégal Oriental et 13 % au Fleuve.

Compte tenu du fait que 70 % des actions sont actuellement terminées, en cours de réalisation ou de lancement, on peut penser que le programme prévu connaîtra un taux élevé d'exécution. Aussi le réajustement en hausse de ce secteur ne prendra-t-il pas les mêmes proportions. Dans le domaine routier par exemple, la tendance sera plutôt d'effectuer une pause pour se préoccuper davantage d'entretien et de réfection. Le programme de pistes de production sera cependant poursuivi selon la répartition qui figure au tableau de l'annexe ci-jointe.

Abordant la discussion dans ce secteur tertiaire par les problèmes du commerce, les commissaires ont demandé l'élargissement des activités de la SONADIS et des magasins-témoins de l'ONCAD. Ils ont considéré que ce secteur doit faire amplement appel à l'initiative de nos compatriotes que les pouvoirs publics doivent continuer d'aider par le fonds de soutien aux détaillants (50 millions) et la Centrale d'achat de Dakar pour l'approvisionnement des petits commerçants.

Il y a lieu d'observer cependant que l'appui des pouvoirs publics n'est pas toujours sanctionné par des résultats tangibles. Plusieurs commerçants comptent trop sur l'Etat et d'autres ne font pas l'effort nécessaire pour se doter de structures modernes et se comportent en "bana-bana", supérieurs certes, mais tout aussi routiniers et improvisés.

Les commissaires ont demandé que les prix soient l'objet d'une attention plus marquée tant au plan de leur fixation qu'à celui de leur contrôle.

.../...

